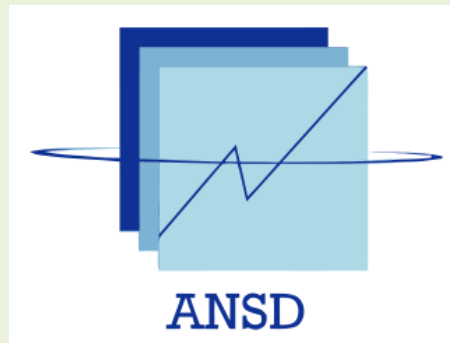




Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie



**Recensement Général de la Population et de l'Habitat,
de l'Agriculture et de l'Elevage**



RAPPORT REGIONAL DEFINITIF

Région de Dakar



Avril 2017

RGPHAE

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh	BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar	NDIR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Papa Ibrahima Sylmang	SENE
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou	DIENG
Chef de la Division du Recensement et des Statistiques Démographiques	Samba	NDIAYE
Chef du Bureau Conception et Méthodes d'Analyses Sociodémographiques	Awa	CISSOKO

COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional de la Statistique et de la Démographie, pi	Mariama	FALL
Agent d'Appui au Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar	Babacar	NDIAYE
Expert	Fatou Bintou	NIANG
Expert	Momath	CISSE
Expert	Samba	NDIAYE
Lecteur	Antoine	SANKA

CORRECTION, MISE EN FORME ET PUBLICATION

El Hadji Malick GUEYE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Moussa GNING

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant B.P. 116 Dakar RP (Sénégal)

Téléphone : (221) 33 869 21 39 Fax : (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de DAKAR

OUEST FOIRE CITE SAGEF VILLA N°54 – Dakar Téléphone : 33 8205123

Email : srsd_dakar@yahoo.fr

TABLE DES MATIERES

<i>LISTE DES TABLEAUX</i> _____	IV
<i>LISTE DES GRAPHIQUES</i> _____	V
<i>ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES</i> _____	VI
<i>AVANT PROPOS</i> _____	VIII
<i>INTRODUCTION GENERALE</i> _____	IX
Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION _____	11
INTRODUCTION _____	12
I.1. HISTORIQUE DE LA REGION DE DAKAR _____	12
I.2. ENVIRONNEMENT NATIONAL _____	13
I.3. AIRE D'INFLUENCE DE LA REGION _____	13
I.4. CLIMAT _____	14
I.5. GEOMORPHOLOGIE _____	14
I.5.1. L'extrémité occidentale qui se divise elle-même en trois zones : _____	14
I.5.2. La deuxième grande partie de la presqu'île du Cap Vert : _____	15
I.5.3. La partie orientale de la région : _____	15
I.6. PLUVIOMETRIE _____	15
I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE _____	16
CONCLUSION _____	17
Chapitre II : STRUCTURE DE LA POPULATION _____	18
INTRODUCTION _____	19
II.1. DEFINITION DES CONCEPTS _____	19
II.1.1. La fécondité _____	19
II.1.2. La mortalité _____	19
II.1.3. Le Handicap _____	20
II.2. NIVEAU ET TENDANCE DE LA POPULATION _____	21
II.2.1. Effectif et accroissement de la population _____	21
II.2.2. Répartition spatiale et urbanisation _____	21
II.2.3. Analyse de la structure par âge et par sexe _____	23
II.2.3.1. Analyse de la pyramide _____	23
II.2.3.2. Rapport de masculinité par âge _____	27
II.2.4. Situation Matrimoniale _____	28
II.2.4.1. Situation matrimoniale selon l'âge _____	30
II.2.4.2. Situation matrimoniale selon le sexe _____	31
II.2.5. fécondité _____	34
II.2.6. Mortalité _____	35
II.2.7. Déclaration des faits d'état civil _____	37
CONCLUSION _____	41
Chapitre III : ALPHABETISATION, SCOLARISATION, NIVEAU D'INSTRUCTION ET FORMATION PROFESSIONNELLE _____	42
INTRODUCTION _____	43
III.1. DEFINITION DES CONCEPTS _____	43
III.2. NIVEAU D'ALPHABETISATION DE LA POPULATION _____	45
III.3. LA SCOLARISATION _____	47

III.4. SITUATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	49
III.5. ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POPULATION	51
III.5.1. Taux de chômage	51
CONCLUSION	53
Chapitre IV : MIGRATION ET URBANISATION	54
INTRODUCTION	55
IV.1. DEFINITION DES CONCEPTS	55
IV.2. VOLUME DE LA MIGRATION INTERNE	56
IV.2.1. Migration « durée de vie »	56
IV.2.2. Migration au cours des dix dernières années	57
IV.2.3. Migration au cours des cinq dernières années	58
IV.3. INTENSITE DE LA MIGRATION INTERNE	59
IV.3.1. Migration « durée de vie »	59
IV.3.2. Migration au cours des 10 dernières années	60
IV.3.3. Migration au cours des 5 dernières années	60
IV.4. DEPARTEMENT D'INSTALLATION DES MIGRANTS	60
IV.5. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DES IMMIGRANTS	62
IV.6. MIGRATIONS INTERNATIONALES	64
IV.6.1. Immigrations internationales	64
IV.6.2. Emigration internationale au cours des 5 dernières années	65
CONCLUSION	65
Chapitre V : HABITAT ET ENVIRONNEMENT	66
INTRODUCTION	67
V.1. DEFINITION DES CONCEPTS	67
V.1.1. Le Ménage	67
V.1.2. taille des menages	68
V.2. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DU CHEF DE MENAGE	68
V.3. CARACTERISTIQUES DES HABITATIONS	69
V.4. DENSITE DU LOGEMENT	71
V.5. APPROVISIONNEMENT EN EAU	71
V.6. MODE D'ECLAIRAGE	72
V.7. TYPE D'AISSANCE	73
CONCLUSION	74
Chapitre VI : AGRICULTURE	75
INTRODUCTION	76
VI.1. REPARTITION SPATIALE DES MENAGES AGRICOLES	76
VI.2. GRANDES CULTURES PRATIQUEES	77
CONCLUSION	77
CONCLUSION GENERALE	78
ANNEXES	80
TABLEAU 1. : REPARTITION DE LA POPULATION DAKAROISE SELON LE DEPARTEMENT, LE GROUPE D'AGE ET LE SEXE	80
TABLEAU 2 : PRATIQUE DE LA POLYGAMIE DANS LA REGION DE DAKAR	82
Chapitre VII : EQUIPE DU PROJET RGPHPAE	84

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1.: Evolution de la pluviométrie dans la région de Dakar _____	15
Tableau 2.1 : Evolution de la population _____	21
Tableau 2.2 : Répartition de la population de Dakar selon la nationalité et le département par milieu de résidence et par sexe en 2013. _____	225
Tableau 2.4 Situation matrimoniale des personnes de 10 ans et plus de la région de Dakar, selon le département et le sexe _____	291
Tableau 2.5 : ISF par région et milieu de résidence _____	34
Tableau 2.6 : Espérance de vie à la naissance selon le sexe, la région de résidence et le milieu de résidence au Sénégal en 2013 _____	367
Tableau 2.7 : Quotients de mortalité infanto-juvénile selon le sexe, la région et le milieu de résidence au Sénégal en 2013 _____	36
Tableau 2.8. Déclaration des naissances à l'état civil par département _____	38
Tableau 3.1 : Taux de chômage par âge selon le département et le sexe _____	53
Tableau 4.1. Effectifs des migrants « durée de vie » selon la région d'origine _____	59
Tableau 4.2. Solde migratoire durée de vie _____	59
Tableau 4.3 : Effectifs des immigrants au cours des 10 dernières années selon la région d'origine _____	580
Tableau 4.4: Solde migratoire _____	580
Tableau 4.5 : Effectifs des immigrants au cours des 5 dernières années selon la région d'origine _____	59
Tableau 4.6: Solde migratoire _____	591
Tableau 4.7 : Répartition des migrants internes et externes selon le département de destination _____	61
Tableau 4.8 : Répartition des migrants internes et externes selon le département de destination il y'a 10 ans ____	61
Tableau 4.9 : Répartition des migrants internes et externes selon le département de destination il y'a 5 ans ____	62
Tableau 4.10. Répartition des immigrants et des émigrants durée de vie selon l'âge et le sexe _____	63
Tableau 4.11. Répartition des immigrants et des émigrants des 10 dernières années selon l'âge et le sexe ____	63
Tableau 4.12. Répartition des immigrants et des émigrants au cours des 5 dernières années selon l'âge et le sexe	63
Tableau 4.13. Immigration internationale par région d'origine selon le département _____	64
Tableau 4.14 Répartition des émigrants internationaux par département selon le sexe _____	657
Tableau 5.1 : Répartition des ménages recensés selon la taille du ménage par département _____	68
Tableau 5.2 :Type de logement par département (%) _____	69
Tableau 5.3 : Statut d'occupation par département (%) _____	70
Tableau 5.4 : Mode d'acquisition du logement par département (%) _____	71
Tableau 5.5 : Répartition des ménages selon la densité du logement par département _____	71
Tableau 5.6 : Source d'approvisionnement en eau par département (%) _____	72
Tableau 5.7: Principal mode d'éclairage par département (%) _____	73
Tableau 5.8: Type d'aisance par département (%) _____	74
Tableau 6.1 : Répartition des ménages selon le type de combustible utilisé pour la cuisson par région et milieu de résidence _____	76
Tableau 6.2 : Répartition des ménages agricoles par département selon le type de grandes cultures pratiquées ____	80

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1. Répartition de la population de la région de Dakar par département	21
Graphique 2.2. Pyramide des âges de la région de Dakar	23
Graphique 2.3. Pyramides des âges par département	268
Graphique 2.4 : Rapports de masculinité de la région de Dakar suivant les tranches d'âges	27
Graphique 2.5 : Rapports de masculinité par département suivant les tranches d'âges	30
Graphique 2.6 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le statut matrimonial et l'âge	30
Graphique 2.7 : Répartition de la population masculine de la région de Dakar selon le statut matrimonial et l'âge	32
Graphique 2.8 : Répartition de la population féminine de la région de Dakar selon le statut matrimonial et l'âge	32
Graphique 2.9: Proportions (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population en union âgée de 10 ans et plus par sexe et selon le département	335
Graphique 2.10: Proportions (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population en union âgée de 10 ans et plus par âge et intensité de la polygamie selon le département	346
Graphique 2.11: Taux brut de mortalité par région de résidence au Sénégal en 2013	35
Graphique 2.12 : Possession d'acte de naissance (en pourcentage) selon le milieu de résidence	37
Graphique 2.13 : Répartition de la déclaration des décès selon la région de résidence, Sénégal 2013	391
Graphique 2.14: Répartition de la déclaration des décès selon les départements de Dakar, Sénégal 2013	39
Graphique 2.15 : Pourcentage de mariages non déclarés à l'état civil selon la région de résidence	40
Graphique 2.16: Pourcentage de déclaration de mariages à l'état civil selon le département	41
Graphique 3.1. : Alphabétisation selon les langues	46
Graphique 3.2. : Niveau d'alphabétisation par département et par le sexe	46
Graphique 3.3: Taux d'alphabétisation selon l'âge	47
Graphique 3.4. : Taux de scolarisation selon le sexe et le département (%)	47
Graphique 3.5: Proportion des instruits par niveau atteint selon le sexe en 2013 au Sénégal	491
Graphique 3.6. : Proportion des instruits par sexe et selon le niveau d'instruction atteint	49
Graphique 3.7 : Répartition de la population des 6 ans et plus par type de formation professionnelle suivie selon le sexe	50
Graphique 3.8 : Répartition de la population des 6 ans et plus par type de formation professionnelle suivie selon le département	50
Graphique 3.9: Taux de chômage par âge et par département	52
Graphique 3.10 : Taux de chômage par âge et par département	52
Graphique 5.1 : Répartition des CM selon le groupe d'âge et le sexe par département et par milieu de résidence	69

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BIT	Bureau International du Travail
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CM	Chef de ménage
CNP	Comité national de pilotage
CR	Communauté rurale
CSRS	Chefs de Service Régional de la Statistique et de la Démographie
CTN	Comité Technique National
CTR	Coordonnateurs Techniques Régionaux
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DF	Descendance Finale
DMIS	Direction du Management de l'Information Statistique/ANSD
DR	Districts de Recensement
DSDS	Direction des Statistiques Démographiques et Sociales/ANSD
DSECN	Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale/ANSD
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
EPC	Enquête post Censitaire
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
IBGE	Institut Brésilien de Géographie et de Statistique
INECV	Institut National de la Statistique du Cap-Vert
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
LOASP	Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey, Enquête Par Grappe à Indicateurs Multiples
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisations Non Gouvernementales
PDA	Personal Digital Assistant
PDU	Plans directeurs d'urbanisme

PSE	Plan Sénégal Emergent
RGP	Recensement Général de la Population
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMM	Rapport de Mortalité Maternelle
RNA	Recensement National de l'Agriculture
RNE	Recensement National de l'Elevage
SICAP	Société Immobilière du Cap-Vert
SN-HLM	Société Nationale des Habitations à Loyers Modérés
SSN	Système Statistique National
TBM	Taux Brut de Mortalité
TBN	Taux Brut de Natalité
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TGFG	Taux Global de Fécondité Générale
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
TNS	Taux Net de Scolarisation
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée

AVANT PROPOS

Le Sénégal a réalisé en 2013 le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE), son quatrième recensement depuis l'indépendance. Cette opération qui rentre dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, a comme objectif, de répondre aux besoins des utilisateurs en données statistiques actualisées.

Ainsi, la publication des résultats définitifs en septembre 2014 a permis de répondre à certaines attentes en matière d'indicateurs statistiques à l'échelle nationale. Cependant, la satisfaction des besoins au niveau décentralisé nécessitait l'élaboration de rapports régionaux du RGPHAE. En effet, dans le contexte de l'acte 3 de la décentralisation, il est devenu incontournable de disposer d'informations statistiques pertinentes à un niveau désagrégé.

L'élaboration du présent rapport tente de répondre à cet objectif de satisfaction des besoins des utilisateurs en données au niveau le plus fin. Elle a été rendue possible grâce à la mutualisation des efforts du gouvernement, de nos partenaires techniques et financiers et à la détermination de notre personnel à satisfaire la demande des utilisateurs.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réussite du RGPHAE, principalement les partenaires au développement, les autorités administratives et locales ainsi que tous les autres acteurs régionaux. Nos remerciements s'adressent également à nos équipes techniques qui ont fait montre d'un dévouement sans faille, aux agents de terrain qui ont sillonné toute l'étendue du territoire national en marquant ainsi un acte civique à la mesure de l'intérêt de ce projet pour le développement du pays. Nous restons également redevables à nos autorités religieuses et coutumières qui ont, à l'unanimité, soutenu cette opération. Nous remercions enfin la population sénégalaise pour l'accueil chaleureux réservé aux agents recenseurs lors de la collecte des données.

Aboubacar Sédikh BEYE

Directeur Général

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

INTRODUCTION GENERALE

Le Sénégal a réalisé, du 19 novembre au 9 décembre 2013, son quatrième recensement général de la population, troisième recensement général de l'habitat, deuxième recensement général de l'agriculture et premier recensement général de l'élevage en mutualisant les moyens dans une opération unique dénommée « Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) ». Ce recensement a permis de mettre à jour :

- les données sur les caractéristiques sociodémographiques de la population ;
- les données sur les caractéristiques de l'Habitat ;
- les données de référence pour les statistiques agro-pastorales courantes ;
- les bases de sondage pour les enquêtes sociodémographiques et agro-pastorales ;
- les données pour le suivi des objectifs de développement nationaux et mondiaux.

Ce recensement, qui s'est déroulé dans un contexte de restructuration du Système Statistique National (SSN), a permis à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) d'expérimenter un nouveau dispositif axé essentiellement sur le numérique, notamment en matière de supports de collecte (utilisation de PDA à la place des questionnaires papier), de système de stockage et de remontée des données (par l'utilisation sécurisée d'Internet) ainsi que de paiement des agents (par l'intermédiaire d'une société de transfert d'argent). Pour ce faire, elle a bénéficié de l'appui technique et logistique de l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique (IBGE), qui lui a prêté 20 175 PDA (ordinateurs de poche) et fourni une assistance technique, ainsi que de l'Institut National de la Statistique du Cap-Vert, qui a fourni une assistance technique.

Après l'élaboration des documents techniques et leur validation au cours des années 2010 et 2011, l'exécution technique du RGPHAE est entrée dans sa phase active en mars 2012 avec le démarrage de la cartographie censitaire. Elle s'est poursuivie avec différentes opérations test du dénombrement (pré-pilote, pilote et post pilote). Après la révision des supports de collecte, du dispositif et des outils, le dénombrement de la population est réalisé dans la période du 19 novembre au 09 décembre 2013 dans tout le pays.

Ce dénombrement est suivi par la phase de préparation et d'exécution de l'enquête post-censitaire, qui a permis de mesurer la couverture et la qualité du RGPHAE, le traitement des données, la rédaction des rapports provisoires et définitifs d'analyse des résultats. La rédaction des quatorze (14) rapports régionaux du RGPHAE entre dans ce cadre et contribue à la satisfaction des besoins en information de tous les utilisateurs, en général, et des acteurs régionaux, en particulier.

Le présent rapport s'articule autour de six principales parties. La première partie fait l'objet d'une synthèse des éléments contextuels de la région de Dakar ; la deuxième partie présente l'état et la structure de la population observée en 2013 ; la troisième et la quatrième partie rendent compte des caractéristiques socioéconomiques et culturelles de la population résidente et de la dynamique migratoire observée au moment du recensement. La cinquième partie est consacrée à l'analyse des questions relatives aux caractéristiques des ménages, à celles de l'habitat et au cadre de vie. La pratique de l'agriculture et de l'élevage au sein de la région de Dakar fait l'objet du dernier chapitre (Chapitre 6).

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE 2013)



Tout le monde
compte !

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

Résumé

La presqu'île du Cap Vert, située entre les 17° 10 et 17° 32 de longitude Ouest et les 14° 53 et 14° 35 de latitude Nord, a été habitée dès les temps paléolithiques.

A sa découverte en 1444, par le navigateur portugais Denis DIAS, la presqu'île était peuplée de Mandingues. Par la suite, entre 1580 et 1617, s'est déroulée l'installation des Lébous. Les premières statistiques qui datent de 1878, estiment la population de la région de Dakar à environ 1600 habitants.

Depuis juin 1958, Dakar est devenue le siège du Gouvernement en devenant la capitale du pays. Aujourd'hui, elle est à la tête de toutes les autres régions du pays sur le plan démographique, économique et en termes d'équipements.

Sur le plan climatique cette région est caractérisée, pendant une bonne période de l'année, par un microclimat marqué par l'influence de l'alizé maritime. Toutefois, l'harmattan, qui est un alizé continental saharien, se fait sentir faiblement en saison sèche et au fur et à mesure que l'on s'éloigne des côtes.

L'organisation administrative de la région au moment du RGPHAE remonte de 2011, avec le décret n° 2011 – 706 du 06 juin 2011, qui l'organisait en quatre (4) départements, quarante-trois (43) communes d'arrondissements, trois (03) communautés rurales, quatre (04) villes, Sept (07) communes.

Introduction

La région de Dakar est située dans la presqu'île du Cap Vert et s'étend sur une superficie de 550 km², soit 0,28 % du territoire national. C'est une région qui est limitée à l'Est par la région de Thiès et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud. Elle a une histoire très riche dont certains dates et faits marquent l'histoire du Sénégal. Dakar reste la région la plus peuplée du pays et continue à être attractive.

I.1. HISTORIQUE DE LA REGION DE DAKAR

La presqu'île du Cap Vert est habitée dans les zones occidentales, dès les temps paléolithiques (soit près de 100 000 ans avant Jésus-Christ) avant d'être occupée dans son entier, aux temps néolithiques.

En 1444, le navigateur portugais Denis DIAS découvre le Cap Vert, d'une étendue de 100 km². En ce temps, la presqu'île était peuplée de Mandingues qui en sont les premiers habitants.

Entre 1580 et 1617, s'est déroulée l'installation des Lébous originaires du royaume du Tekkrour, au Nord Est du fleuve Sénégal.

Entre 1765 et 1766, le Gouverneur Poncet de la Rivière s'était fait céder les pointes de Daccard et Bin et même toute la Presqu'île jusqu'au ruisseau de Mbao et au village de Yoff exclus.

Le 25 mai 1857, est officiellement fondée la Ville de Dakar par Pinet LAPRADE et le pavillon français est hissé.

En 1902, Dakar devient la capitale de l'Afrique Occidentale Française.

En 1920, Blaise DIAGNE est élu Maire de Dakar, il le restera jusqu'en 1934, date de sa mort. Dans la même année, un cours secondaire est ouvert, qui deviendra bientôt (1936) le lycée Van Vollenhoven (actuel lycée Lamine GUEYE) du nom d'un éphémère Gouverneur qui s'est opposé au recrutement d'indigènes pour la Première Guerre mondiale.

Le 11 Juin 1958, la capitale du Sénégal est transférée de Saint Louis vers Dakar.

Le 26 Août 1958, Le Général DE GAULLE, qui vient d'imposer une nouvelle constitution à la France et de créer la communauté (à la place de l'union française) est accueilli fraîchement par des manifestations réclamant l'indépendance du Sénégal.

I.2. ENVIRONNEMENT NATIONAL

La région de Dakar est à la tête de toutes les autres régions du pays sur les plans démographique, économique et en termes d'équipements. En effet, elle concentre la quasi-totalité des infrastructures et plus du quart de la population nationale.

Avec son statut de capitale, elle concentre l'essentiel des services administratifs, du tissu industriel et des établissements commerciaux ainsi que financiers.

Malgré la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire, ainsi que celle du développement régional et de décentralisation, la région de Dakar regroupe la plupart des emplois permanents du pays. La capacité polarisatrice de la région de Dakar reste favorisée par la faiblesse de la densité du réseau routier du Sénégal. En effet, 75% des trajets intérieurs de marchandises ont pour origine ou pour destination Dakar.

I.3. AIRE D'INFLUENCE DE LA REGION

Dakar a un effet attractif sur toutes les régions du pays, mais l'intensité des relations varie d'une région à l'autre.

La région de Thiès, et plus particulièrement les départements de Thiès et Mbour, entretient avec la région de Dakar des relations quotidiennes, mais de natures différentes. La région de Thiès approvisionne Dakar en fruits et légumes mais aussi en produits halieutiques. Quant au département de Mbour, il approvisionne Dakar en produits halieutiques et reste une zone d'attraction pour le tourisme local, les séminaires nationaux et internationaux.

Les régions de Diourbel, Saint-Louis, Kaolack, Fatick et Louga approvisionnent la capitale régionale en céréales et bétail. Par ailleurs, les régions de Kolda, Tambacounda et Ziguinchor ravitaillent la capitale en charbon de bois, bois de chauffe, bois d'œuvre et autres produits forestiers, surtout les produits de cueillettes.

Ainsi, la région de Dakar voit son influence s'étendre sur l'ensemble du pays, et même au-delà des frontières.

I.4. CLIMAT

Par la présence d'une façade maritime ceinturant presque toute la région, Dakar est caractérisée, pendant une bonne période de l'année, par un microclimat marqué par l'influence de l'alizé maritime ; d'où l'existence d'une fraîcheur et d'une humidité quasi permanente et relativement forte de l'ordre de 25%. Toutefois, l'harmattan, qui est un alizé continental saharien, se fait sentir faiblement en saison sèche et au fur et à mesure que l'on s'éloigne des côtes.

La température varie entre 17 et 25° C (degrés Celsius) de décembre à avril et de 27 à 30° C de mai à novembre. Le régime des vents est marqué par l'influence prédominante de l'alizé. Ce dernier est issu de l'anticyclone des Açores. Sa direction principale varie du Nord-Nord-ouest au Nord-Nord-est.

La pluviométrie est caractérisée par une durée relativement courte de l'hivernage, variant entre trois et quatre mois de juillet à octobre. Elle est souvent marquée par une inégale répartition dans le temps et dans l'espace.

Il est important de souligner que la région de Dakar se situe entre les isohyètes 300 et 600 mm et les normes saisonnières de 1930 à 1960 et de 1951 à 1980 sont respectivement de 552,2 mm et 472,5 mm.

I.5. GEOMORPHOLOGIE

Sur le plan géomorphologique, la région de Dakar peut être divisée en trois (3) grandes parties d'Ouest en Est :

I.5.1. L'EXTREMITE OCCIDENTALE QUI SE DIVISE ELLE-MEME EN TROIS ZONES :

La zone Sud-est, d'altitude comprise entre 15 m et 40 m, est formée de coulées volcaniques et d'affleurements du substratum (limons, marnes et calcaires) recouvert au centre d'une cuirasse latéritique. Cette zone correspond aux quartiers du Plateau dans le département de Dakar.

La zone centrale qui présente une altitude inférieure à 10 m. Elle est constituée de sables reposant sur un substratum argilo calcaire avec quelques affleurements. Cette zone abrite les quartiers d'habitation populaire de la Médina et les quartiers résidentiels de Fann Résidence, Fenêtre Mermoz, Point E et la zone industrielle.

La partie Nord-Ouest qui correspond au second massif d'origine volcanique dont l'altitude moyenne est la plus élevée de la région (plus de 60 m). Cette zone abrite les villages traditionnels de Ouakam, Ngor et Yoff ainsi que l'aéroport international de Dakar.

I.5.2. LA DEUXIEME GRANDE PARTIE DE LA PRESQU'ILE DU CAP VERT :

Elle comprend un ensemble de cordons dunaires reposant sur un substratum marneux et sur lesquels sont bâties les villes de Pikine et de Guédiawaye. Entre ces dunes, s'est établie une série de lacs asséchés et de bas-fonds très fertiles appelés « Niayes ». C'est le domaine de la culture maraîchère et de la floriculture. Les sables aquifères qui sont sous les sables superficiels abritent la nappe infra basaltique et la nappe de Thiaroye.

I.5.3. LA PARTIE ORIENTALE DE LA REGION :

Elle comprend un ensemble de collines et de plateaux d'altitudes inférieures à 50 m. Elle abrite le territoire du département de Rufisque. Sa couverture géologique comprend une alternance de marnes et de calcaires dont les plus perméables, les calcaires paléocènes de Sébikotane, les sables et les grès du mæstrichien, renferment des nappes aquifères importantes. On y observe le prolongement des bas-fonds fertiles et des sols aptes au maraîchage et à l'arboriculture particulièrement dans la zone rurale.

I.6. PLUVIOMETRIE

La pluviométrie de la région de Dakar connaît des variations par rapport à la période mais aussi les précipitations.

Tableau 1.1: Evolution de la pluviométrie dans la région de Dakar

Mois/Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Juin	7	0	1	3	24	2,5	0	0
Juillet	16,5	71	61,5	78	57	20	53	49
Août	121	71,5	165,5	252	148,5	142,5	314	293
Septembre	163	79	148,5	99	187	73,5	105,5	249,5
Octobre	36	0	17,5	50	30	4,5	0	0
Total	344	221,5	394	482	446,5	243	472,5	610

Source : Direction Régionale du Développement Rural (DRDR)Dakar

Entre 2006 et 2013, généralement les pluies ont commencé au mois de juillet pour finir au mois d'octobre. En 2012 et 2013, cette période s'est rétrécie, les précipitations ont augmenté avec un record de 610 millimètres en 2013. Pour cette même période, les premières pluies sont tombées dans la région au mois de juillet et les dernières en novembre. Durant toute la période allant de 2006 à 2013, le mois d'août a enregistré les plus fortes précipitations.

I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative de la région de Dakar a connu des mutations de plusieurs ordres depuis l'époque coloniale. Notamment avec le décret n° 2002-166 du 21 février 2002 fixant le ressort territorial et le chef de lieu des régions et des départements et le décret n° 2011-427 du 29 mars 2011, qui a été abrogé au profit du décret n° 2011- 706 qui a organisé et créé de nouvelles communes et communautés rurales.

Ainsi, depuis 2011, par le décret n° 2011 – 706 du 06 juin 2011, la région de Dakar est organisée administrativement en :

Quatre départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque.

Dix arrondissements : quatre (04) dans le département de Dakar (Almadies, Dakar Plateau, Grand Dakar, Parcelles Assainies), un (01) dans celui de Guédiawaye et qui porte le même nom que le département, trois (03) dans celui de Pikine (Dagoudane, Niayes, Thiaroye) et deux (02) dans celui de Rufisque (Rufisque, Sangalkam) ;

Quarante-trois (43) communes d'arrondissements : dix-neuf (19) dans le département de Dakar, cinq (05) dans celui de Guédiawaye, seize (16) dans celui de Pikine et trois (03) dans celui de Rufisque ;

Trois (03) communautés rurales situées toutes dans le département de Rufisque : Bambilor, Tivaouane peulh-Niagha et Yenne ;

Quatre (04) villes : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;

Sept (07) communes : Bargny, Diamniadio, Sangalkam, Sendou, jaxaay-parcelles assainies-Niakoulrab et Sébikhotane.

Conclusion

Dakar est la région la plus peuplée du pays et concentre la plus importante part du tissu économique et des équipements du pays. Depuis juin 1958, la région est devenue la capitale du pays. Son statut de capitale fait qu'elle concentre l'essentiel des services administratifs, industriels, commerciaux et financiers. Sa capacité polarisatrice est encore très importante, malgré les multiples réformes des politiques de décentralisation et d'aménagement du territoire.



Tout le monde
compte !

Chapitre II :

ÉTAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Résumé

Selon le RGPHAE, il ressort qu'en décembre 2013, la population résidente à Dakar est évaluée à 3 137 196 habitants dont 49,7% de femmes et 50,3% d'hommes.

Sur le plan de la répartition spatiale, il existe une disparité dans le peuplement des circonscriptions administratives (département et communes) de la région. Les départements de Dakar et Pikine abritent ensemble, presque les trois quart de la population de la région avec respectivement 37,4% (1 173 331) et 36,5% (1 145 077) de la population régionale. C'est la région la plus urbanisée du pays avec 95% de citadins.

L'analyse de la nuptialité révèle que les célibataires sont majoritaires dans la région de Dakar et qu'ils représentent (51%) de la population en âge de se marier.

Le nombre moyen de naissances des femmes de 45-49 ans, ou Descendance Finale qui est de 4.1, se rapproche de la fécondité actuelle (ISF : 3.7), soit un écart de 0,4 enfant.

Concernant la mortalité, le taux brut de la région de Dakar est de 6‰, le quotient de mortalité infanto-juvénile s'élève à 61,7‰ et l'espérance de vie est estimée à 69.6 ans.

Introduction

L'état de la population renvoie à deux éléments essentiels que sont la taille et la composition de la population. Les données sur la structure par âge et par sexe sont déterminantes, puisqu'elles sont à la base du calcul des principaux indicateurs démographiques.

Dans le contexte de la décentralisation, les éléments de structure et les données de population spatialisées répondent aux besoins des utilisateurs et producteurs de statistiques, mais également à ceux des décideurs et des partenaires au développement.

Ce chapitre se donne comme ambition d'étudier la structure par âge et par sexe de la population, sa répartition et ses composantes. Outre l'état de la structure démographique, il présente la situation de la fécondité, de la mortalité de la nuptialité, etc.

II.1. DEFINITION DES CONCEPTS

II.1.1. LA FECONDITE

La fécondité constitue l'un des phénomènes démographiques les plus déterminants de la dynamique des populations. Plusieurs indicateurs peuvent servir à mesurer son ampleur et ses tendances au cours d'une période.

Pour apprécier la fécondité au sein de la région de Dakar, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est calculé. Appelé aussi somme des naissances réduites ou descendance du moment, cet indicateur représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze mois ayant précédé le recensement. Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observés au cours de cette période.

II.1.2. LA MORTALITE

La mortalité constitue un phénomène démographique révélateur de la situation sanitaire d'un pays. A travers le calendrier de survenance des décès, on peut apprécier l'efficacité de la politique de santé, notamment pour les enfants de moins de cinq ans. Pour mesurer le niveau de la mortalité, son calendrier et son impact sur la population infanto juvénile, trois indicateurs sont utilisés :

Au niveau global, l'indice qui sera utilisé pour décrire la mortalité dans la population, en tenant compte de l'effectif de celle-ci, est le taux brut de mortalité. Cet indicateur décrit la mortalité dans la population générale sans référence particulière à un sous-groupe. Il est calculé en rapportant les décès enregistrés dans la population pendant une période donnée (généralement une année) à l'effectif moyen de cette population.

L'espérance de vie à la naissance correspond au nombre moyen d'années qu'une personne peut espérer vivre si les conditions de vie et de santé en vigueur à sa naissance perdurent pendant toute son existence. Cette mesure reflète la santé de la population d'un pays ainsi que la qualité des soins.

La mortalité infanto juvénile renvoie à l'incidence de la mortalité des nourrissons et des jeunes enfants. L'étude de la mortalité dans cette tranche d'âge permet de mesurer l'impact des maladies et des autres causes de mortalité sur les nourrissons, les tout-petits et les jeunes enfants.

II.1.3. LE HANDICAP

La notion de handicap a été définie dans le RGPHAE comme étant une caractéristique qui distingue les groupes de personnes vivant avec un handicap des autres groupes de population. De façon générale, le handicap implique l'interaction des capacités fonctionnelles d'une personne avec ses environnements physique, culturel et politique. Plus spécifiquement, les personnes vivant avec un handicap sont par définition les personnes qui risquent, plus que l'ensemble de la population, de se heurter à des limites dans l'exécution de certaines tâches ou la participation à des activités relatives à certaines fonctions. Pour apprécier la prévalence du handicap au sein de la région de Dakar, les variables suivantes sont utilisées :

- L'acuité visuelle et auditive
- La locomotion
- Les capacités intellectuelles.

Pour ces différentes catégories de handicap, il s'agit davantage de la limitation fonctionnelle que de handicap physique. En d'autres termes, les personnes ayant recours à des outils spécifiques permettant de pallier leur handicap physique ne sont pas considérées comme handicapées dans le recensement.

II.2. NIVEAU ET TENDANCE DE LA POPULATION

II.2.1. EFFECTIF ET ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage, réalisé en 2013, fait état d'une population résidente de 3 137 196 individus au niveau de la région de Dakar. Cette population s'établit à 2 167 793 en 2002 et à 1 488 941 en 1988.

Tableau 2.1 : Evolution de la population

Année	1976	1988	2002	2013
Population résidente	892127	1488941	2 167 793	3 137 196

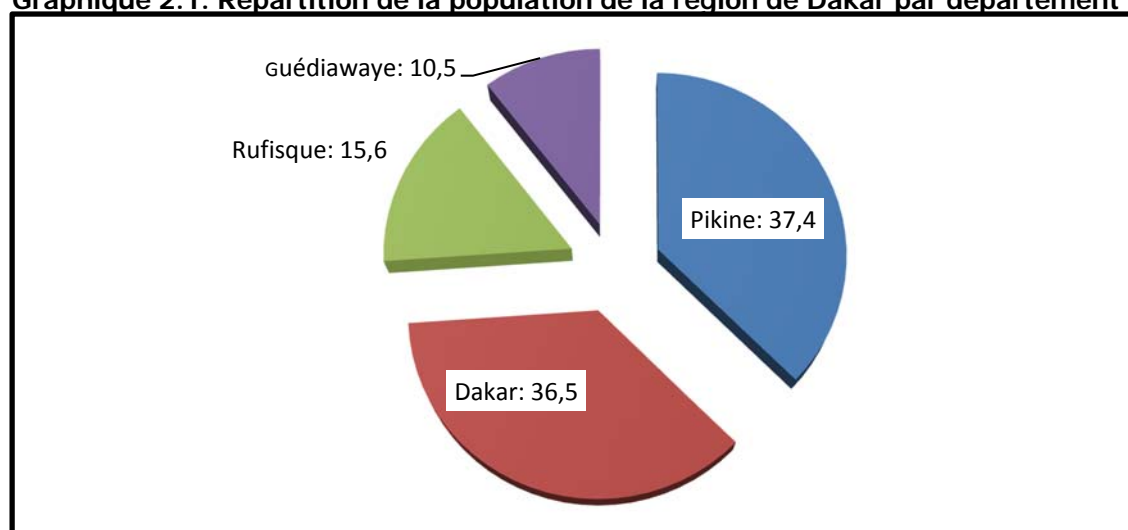
Source: ANSD. RGPHAE 2013

La population de la région est en majorité de nationalité sénégalaise avec 96,3% contre 3,7% d'étrangère. Elle est également peuplée de citadins avec 95% de l'ensemble des résidents de la région. Concernant le ratio sexe, il apparaît un léger avantage des hommes avec 50,3%, quel que soit le milieu de résidence (voir annexe 1). Les autres nationalités qui ne représentent que 3,7 % de la population totale de Dakar sont plus concentrées en zone urbaine (1,1%) qu'en zone rurale (0,3%).

II.2.2. REPARTITION SPATIALE ET URBANISATION

La région de Dakar compte quatre départements que sont Dakar, Pikine, Rufisque et Guédiawaye. La population de la région est inégalement répartie entre les différents départements. En effet, les départements de Pikine et Dakar sont les plus peuplés, ils abritent respectivement 37,4% et 36,5% de la population régionale. Les départements de Rufisque (15,6%) et Guédiawaye (10,5%) sont les moins peuplés.

Graphique 2.1. Répartition de la population de la région de Dakar par département



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les étrangers sont en majorité concentrés dans le département de Dakar avec 63,4 % de l'effectif des étrangers de la région. Il est suivi de loin par le département de Pikine, avec 1 étranger sur 4. Guédiawaye et Rufisque abritent moins d'étrangers, 5,5 % et 6,5 % respectivement. Cette inégale répartition des étrangers à travers les différents départements peut s'expliquer par la concentration des services d'administrations publiques et étrangers (Ambassades, Consulats, détachements des affaires étrangères...) et des universités dans le Département de Dakar.

Par ailleurs, il est important de noter que seul le département de Rufisque abrite une population rurale qui représente 23% de la population du département et moins de 5% de la population de la région (Tableau 2.2).

Tableau 2.2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon la nationalité et le département par milieu de résidence et par sexe en 2013.

Département	MILIEU DE RESIDENCE	nationalité	SEXE				Total	
			Masculin		Féminin			
			Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	Urbain	sénégalaise	534747	92,5	537025	94,5	1071772	93,5
		autres nationalités	43250	7,5	31031	5,5	74280	6,5
		Total	577997	100	568056	100	1146053	100,0
	Rural	sénégalaise	0	0,0	0	0,0	0	0,0
		autres nationalités	0	0,0	0	0,0	0	0,0
		Total	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	Total	sénégalaise	534747	92,5	537025	94,5	1071772	93,5
		autres nationalités	43250	7,5	31031	5,5	74280	6,5
		Total	577997	100	568056	100	1146053	100
Pikine	Urbain	sénégalaise	575359	97,2	566727	97,9	1142087	97,5
		autres nationalités	16468	2,8	12236	2,1	28704	2,5
		Total	591827	100	578964	100	1170791	100
	Rural	sénégalaise	0	0,0	0	0,0	0	0,0
		autres nationalités	0	0,0	0	0,0	0	0,0
		Total	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	Total	sénégalaise	575359	97,2	566727	97,9	1142087	97,5
		autres nationalités	16468	2,8	12236	2,1	28704	2,5
		Total	591827	100	578964	100	1170791	100,0
Rufisque	Urbain	sénégalaise	186714	98,3	187485	98,7	374199	98,5
		autres nationalités	3222	1,7	2393	1,3	5615	1,5
		Total	189936	100	189878	100	379814	100,0
	Rural	sénégalaise	54706	97,9	54124	98,4	108830	98,2
		autres nationalités	1153	2,1	897	1,6	2050	1,8
		Total	55860	100	55021	100	110880	100

Département	MILIEU DE RESIDENCE	nationalité	SEXE				Total	
			Masculin		Féminin		Effectif	%
			Effectif	%	Effectif	%		
	Total	sénégalaise	241420	98,2	241609	98,7	483030	98,4
		autres nationalités	4375	1,8	3290	1,3	7665	1,6
		Total	245796	100	244899	100	490694	100
Guédiawaye	Urbain	sénégalaise	159581	97,7	163631	98,4	323212	98,0
		autres nationalités	3820	2,3	2627	1,6	6447	2,0
		Total	163401	100	166258	100	329659	100
	Rural	sénégalaise	0	0,0	0	0,0	0	0,0
		autres nationalités	0	0,0	0	0,0	0	0,0
		Total	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	Total	sénégalaise	159581	97,7	163631	98,4	323212	98,0
		autres nationalités	3820	2,3	2627	1,6	6447	2,0
		Total	163401	100	166258	100	329659	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 2.3 : Répartition de l'âge moyen et de l'âge médian de la population par département et par sexe (ans)

Département	Masculin		Féminin		Total	
	âge moyen	âge médian	âge moyen	âge médian	âge moyen	âge médian
Dakar	27	26	27	25	27	25
Pikine	24	22	24	21	24	21
Rufisque	24	20	24	21	24	20
Guédiawaye	25	23	26	23	25	23
Total	25	23	25	23	25	23

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La jeunesse de la population de la région de Dakar est caractérisée aussi par l'âge médian : plus de la moitié de cette population est âgée de 23 ans et l'âge moyen est estimé à 25 ans, et ceci quel que soit le sexe (Tableau 2.3). Aussi, la moyenne d'âge est supérieure au niveau national qui est de 22,4 ans. Les départements de Pikine et Rufisque sont caractérisés par une population plus jeune que les autres : l'âge moyen est de 24 ans chacun et l'âge médian est de 21 et 20 ans, respectivement.

II.2.3. ANALYSE DE LA STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.2.3.1. Analyse de la pyramide

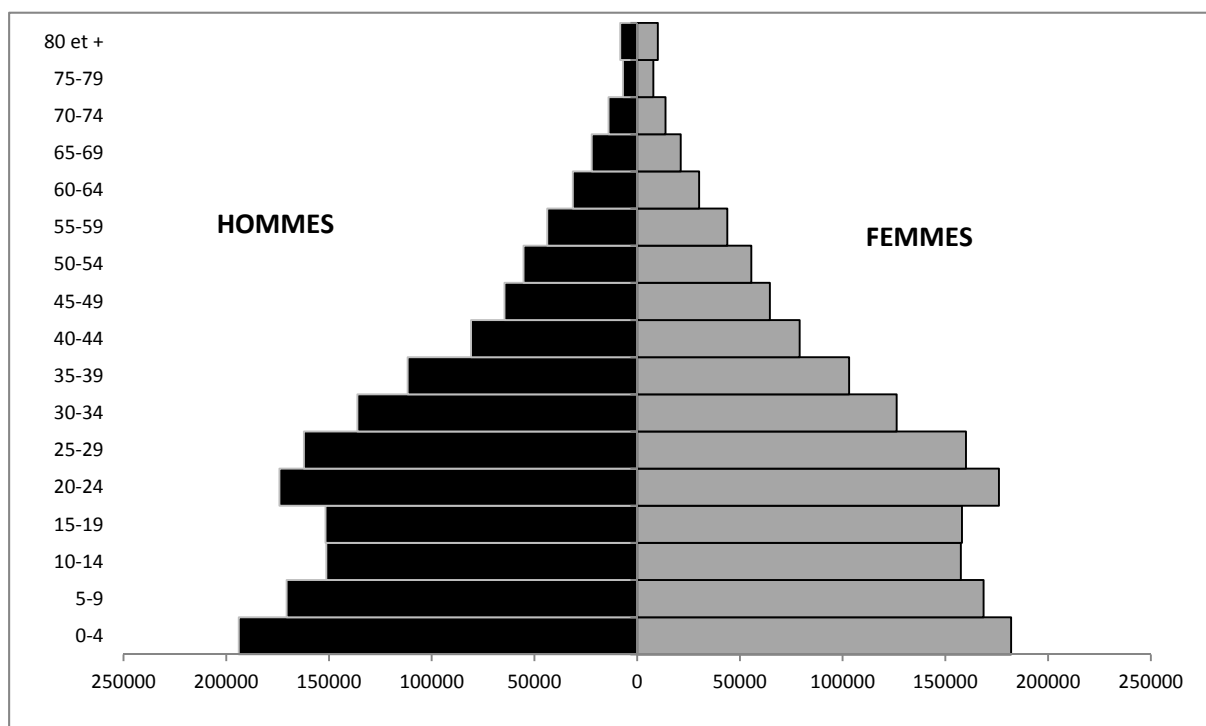
La pyramide des âges de la région de Dakar est caractérisée par une base large et un sommet qui se rétrécit, ce qui révèle une population jeune. En effet, 43 % de la population est âgée de moins de 19 ans. Ceci est la conséquence d'une fécondité encore élevée et d'un faible taux de mortalité infantile. Cette jeunesse de la

population de la région a des répercussions importantes sur le rapport de dépendance démographique qui désigne le rapport du nombre d'individus supposés dépendre des autres pour leur vie quotidienne (moins de 15 ans et 65 ans et plus) au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans. En effet, les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 41,3% de la population de la région et les plus de 65 ans représentent 4,1 %. Pour 100 personnes potentiellement actives (15 à 64 ans), le ratio de dépendance démographique correspond à 83,3 personnes inactives.

Par ailleurs, le gonflement au niveau de la tranche d'âge 20-29 ans peut s'expliquer par la migration des autres régions vers Dakar la capitale.

Pour le département de Dakar, la pyramide est certes large à la base mais on constate un gonflement pour les tranches d'âges de 20-34ans. Cette situation est plus visible chez les hommes entre 20-24 et chez les femmes entre 25-30ans. Chez les hommes, la tranche d'âges de 20-24 enregistre l'effectif le plus important, alors que chez les femmes c'est l'effectif de la tranche de 25-29ans qui domine. Au-delà de 40 ans, la pyramide donne la même allure que celle du niveau national.

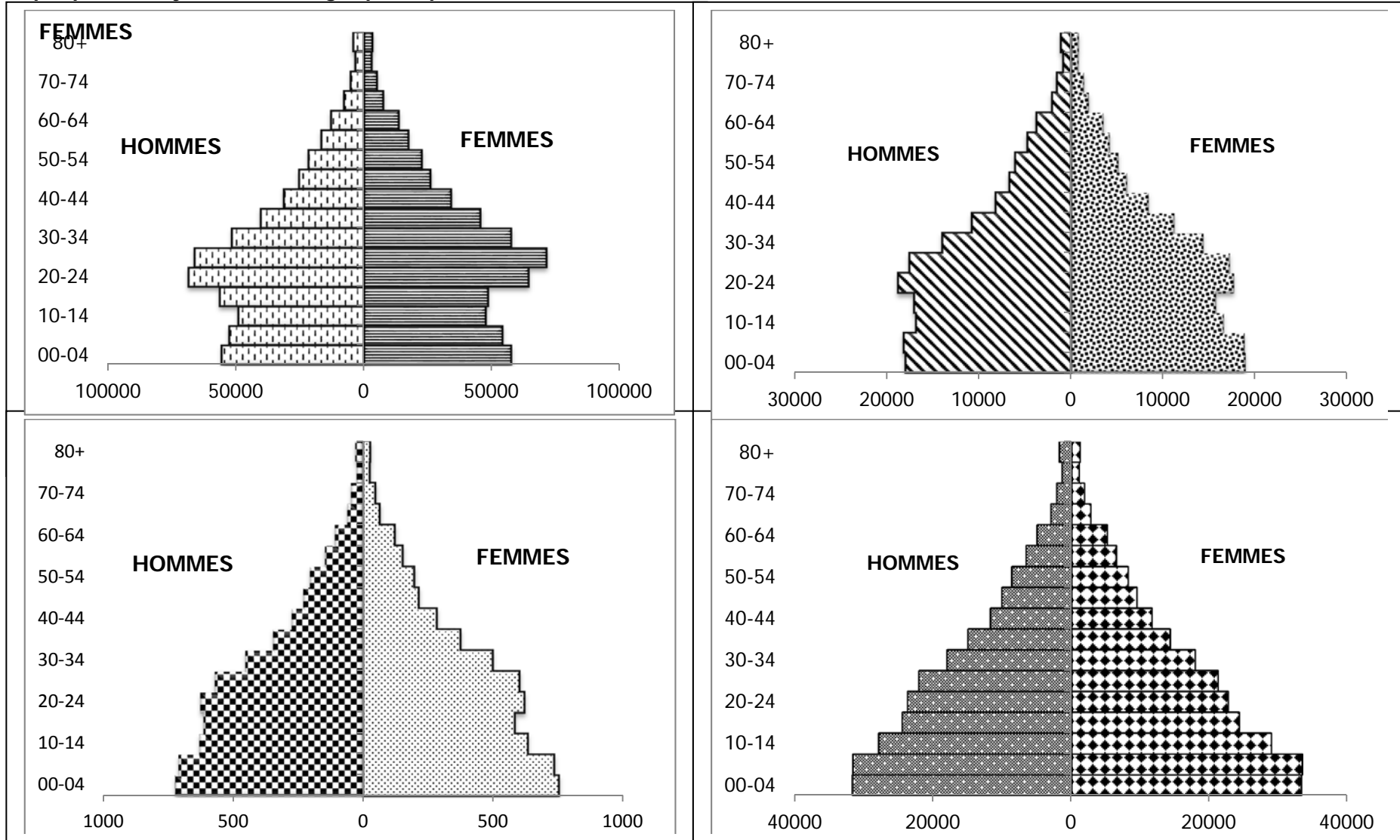
Graphique 2.2 : Pyramide des âges de la région de Dakar



Source : ANSD. RGPHAE 2013

La pyramide du département de Pikine se caractérise par une base large traduisant une forte fécondité, un rétrécissement avec l'âge et un élargissement pour la tranche d'âges de 20-35ans. De plus, des irrégularités sont moins accentuées à Pikine qu'à Dakar. Quant au département de Guédiawaye, la pyramide donne la même tendance que celui de la région Dakar. Concernant le département de Rufisque, la pyramide ressemble parfaitement à la forme des pyramides des pays en voie de développement : une forte natalité et un rétrécissement continu des effectifs en fonction de l'âge.

Graphique 2.3 : Pyramides des âges par département



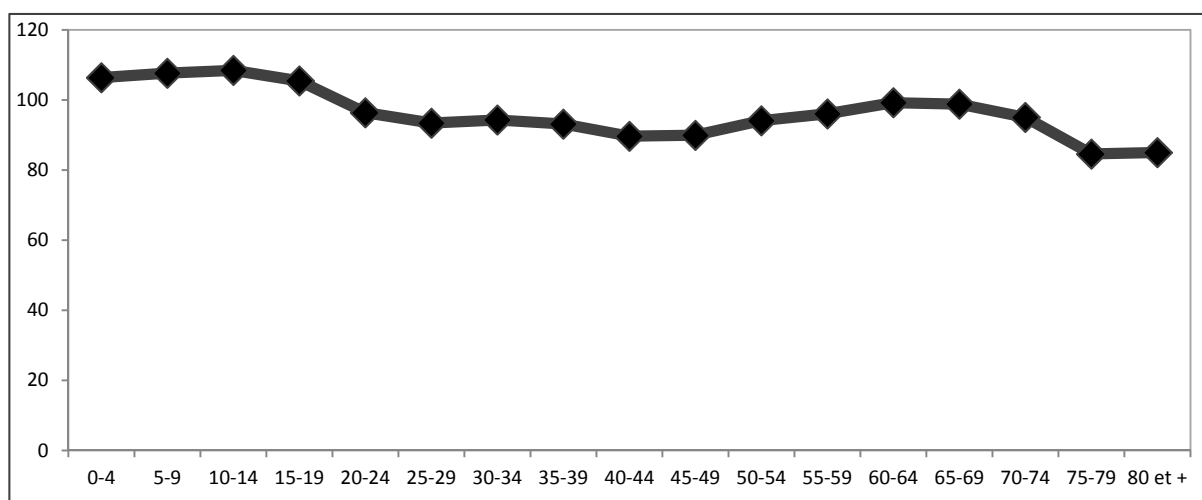
Source : ANSD. RGPHAE 2013

II.2.3.2. Rapport de masculinité par âge

Le rapport de masculinité permet de saisir le poids numérique des hommes par rapport à celui des femmes. Il donne une indication de la concordance de l'effectif entre les sexes. Dans la région de Dakar, le nombre d'hommes est un peu plus important que celui des femmes. En effet, le rapport de masculinité global est de 101 hommes pour 100 femmes. Il est supérieur à 100 pour les moins de 20 ans et est plus important dans les tranches 5-9 ans et 10-14 ans où l'on enregistre 108 garçons pour 100 filles. En deçà de 20 ans, il est inférieur à 100. Cette supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes dans cette tranche d'âge peut être liée à une immigration massive de ces derniers vers d'autres terroirs à la recherche d'un emploi ou bien pour des raisons scolaires aux âges adultes et à une surmortalité masculine aux âges avancés.

Les résultats du RGPHAE établissent un rapport de masculinité global de 99,6 hommes pour 100 femmes.

Graphique 2.4 : Rapports de masculinité de la région de Dakar suivant les tranches d'âges



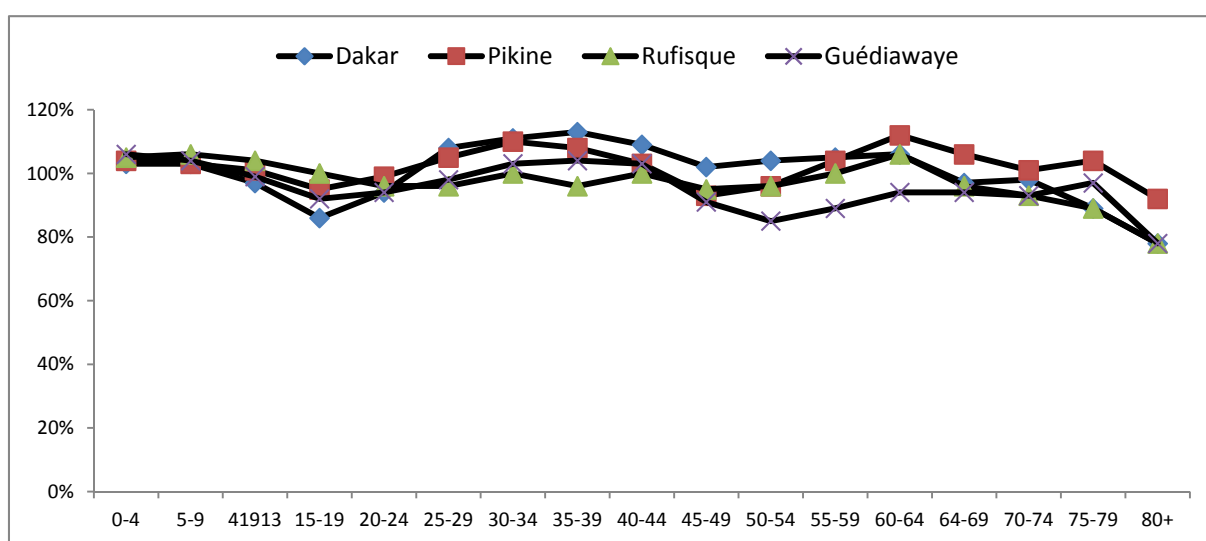
Source : ANSD. RGPHAE 2013

La structure départementale présente des particularités surtout dans le département de Dakar. En effet, le rapport global de masculinité estimé à 102, montre la supériorité numérique des hommes sur les femmes. Ce phénomène est observé aux âges 0-9 ans et plus accentué aux âges 25-64 avec un maximum enregistré entre 30-34 ans (111). Cet état de fait pourrait traduire une immigration différentielle en faveur des hommes qui quitteraient les autres régions vers Dakar, la Capitale en l'occurrence la ville.

A Pikine, les hommes sont plus nombreux que les femmes presque à tous les âges à l'exception des tranches d'âges 15-24 ans, 45-54 ans. La situation est presque similaire à Rufisque, avec une tendance qui s'inverse aux âges avancés en faveur des femmes (65 ans ou plus). Dans ce département, on observe une quasi égalité entre entres les hommes et les femmes.

En revanche, à Guédiawaye avec un rapport global de masculinité de 98 hommes pour 100 femmes, la supériorité numérique des hommes sur les femmes n'est enregistrée qu'aux âges les plus jeunes, 0-9 ans et ceux compris entre 30-44 ans.

Graphique 2.5 : Rapports de masculinité par département suivant les tranches d'âges



Source : ANSD. RGPHAE 2013

II.2.4. SITUATION MATRIMONIALE

Le mariage est un acte solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union dont les conditions, les effets de dissolution sont régis par le civil (mariage civil) ou par les lois religieuses (mariage religieux). Il demeure encore le cadre socialement accepté de la procréation au Sénégal. Ainsi, bien qu'indirectement, la nuptialité affecte la dynamique démographique du pays, il importe d'analyser le profil de la nuptialité au niveau de la région de Dakar pour mieux saisir la structure de sa population. Dans le cadre du RGPHAE de 2013, l'information et l'analyse de la situation matrimoniale s'appliquent à la population âgée de 15 ans et plus.

En 2013, 51% de la population dakaroise âgée de 10 ans et plus sont célibataires. Les mariés représentent 44,0 % de cette population, 2,7% de personnes en situation

de veuvage et 2,4% sont des divorcés. Les personnes en union libre, concubinage, ou séparé restent d'une importance marginale au Sénégal (0,1%).

Pour les hommes, les mariés et les célibataires représentent respectivement 41,1% et 57,3%. Le veuvage, le divorce comme les autres formes d'union (1,6 % chacun) sont d'un niveau assez faible. Pour les femmes par contre, il y a plus de mariées (46,5%) que de célibataires (44,9%). De plus, contrairement à la situation des hommes auprès desquels le veuvage, le divorce et les unions libres/la séparation sont faibles, l'intensité de ces phénomènes est relativement importante chez les femmes : elle atteint respectivement 2,7%, 2,4% et 0,1%.

La quasi-absence de veufs et de divorcés chez les hommes (1,1) s'explique par la polygamie, le remariage et par l'écart entre les âges à l'union entre conjoints qui prédispose les femmes au veuvage, étant donné qu'elles entrent en union avec des hommes qui sont plus âgés.

Tableau 2.4 : Situation matrimoniale des personnes de 15 ans et plus de la région de Dakar, selon le département et le sexe

Départ.	Sexe	Marié		célibataire		veuf/veuve		divorcé		union libre/ concubin age		séparé		Total	
		Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
DAKAR	Hom	192206	42,1	256485	56,1	2138	0,5	5802	1,3	216	0,0	236	0,1	457085	100,0
	Fem	200592	43,8	214152	46,8	21566	4,7	20726	4,5	199	0,0	467	0,1	457706	100,0
	Ens	392798	42,9	470637	51,5	23704	2,6	26528	2,9	415	0,0	703	0,1	914791	100,0
PIKINE	Hom	177093	40,6	253524	58,1	1623	0,4	4111	0,9	48	0,0	185	0,0	436592	100,0
	Fem	210201	48,3	190619	43,8	20567	4,7	13136	3,0	85	0,0	413	0,1	435024	100,0
	Ens	387294	44,4	444143	51,0	22190	2,6	17247	2,0	133	0,0	598	0,1	871616	100,0
RUFIS.	Hom	72672	41,3	100655	57,2	842	0,5	1798	1,0	20	0,0	84	0,1	176071	100,0
	Fem	89157	49,1	77172	42,5	9792	5,4	5126	2,8	31	0,0	144	0,1	181426	100,0
	Ens	161829	45,3	177827	49,7	10634	3,0	6924	1,9	51	0,0	228	0,1	357497	100,0
GUEDIA.	Hom	48186	38,9	73731	59,5	502	0,4	1380	1,1	13	0,0	54	0,0	123862	100,0
	Fem	59502	45,8	58625	45,1	6866	5,3	4876	3,8	24	0,0	109	0,1	129999	100,0
	Ens	107688	42,4	132356	52,1	7368	2,9	6256	2,5	37	0,0	163	0,1	253861	100,0
REG. DAKAR	Hom	490157	41,1	684395	57,3	5105	0,4	13091	1,1	297	0,0	559	0,1	1193610	100,0
	Fem	559452	46,5	540568	44,9	58791	4,9	43864	3,6	339	0,0	1133	0,1	1204155	100,0
	Ens	1049609	43,8	1224963	51,1	63896	2,7	56955	2,4	636	0,0	1692	0,1	2397765	100,0

Source : ANSD.RGPHAE 2013

La comparaison selon le sexe montre les mêmes tendances et ceci quel que soit le département considéré.

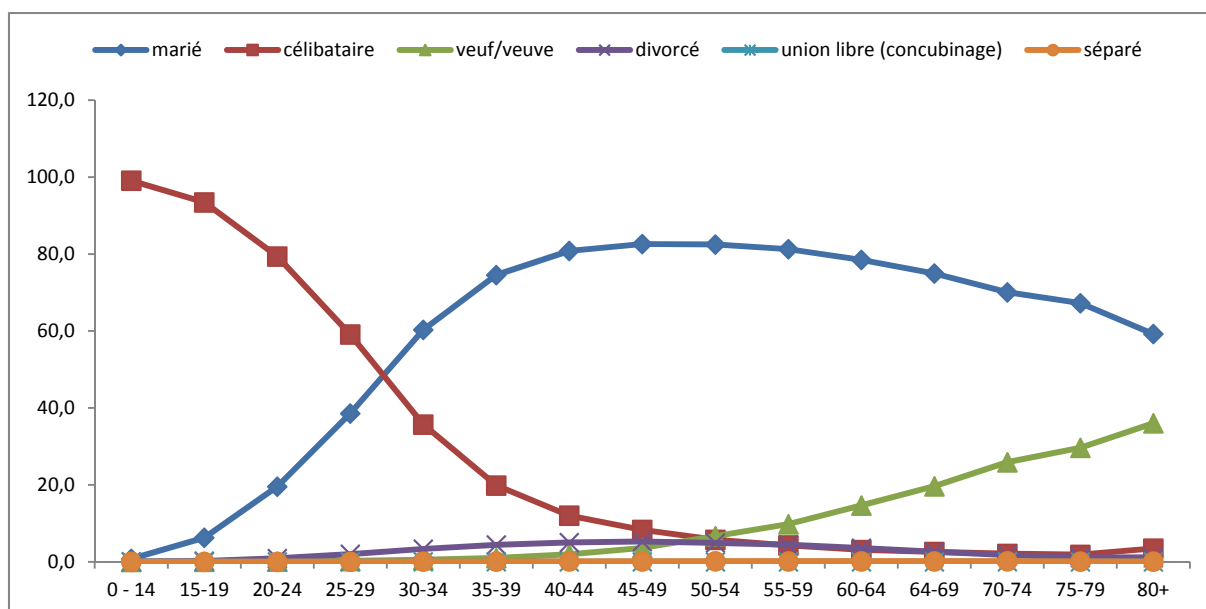
II.2.4.1. Situation matrimoniale selon l'âge

La proportion de célibataires diminue au fil des âges : elle amorce une baisse rapide jusqu'à 55 voire 60 ans, âge à partir duquel la courbe tend à plafonner. Toutefois, il faut signaler que le célibat subsiste même aux âges les plus élevés, avec une intensité variant entre 2,1 et 3,5%.

Contrairement au célibat, la proportion des personnes mariées s'intensifie avec l'âge. Elle augmente jusque vers l'âge de 50 ans où elle connaît son intensité la plus forte (soit 82,6%) et s'effrite aux âges élevés, sous l'effet, notamment, de la mortalité des conjoints. A cet effet, de plus en plus de personnes (les femmes en particulier) entrent dans une situation de veuvage. Le divorce et les autres unions restant des phénomènes qui touchent une frange infime de la population en 2013, à tous les âges. Le veuvage augmente avec l'âge pour atteindre son intensité la plus forte aux âges les plus avancés (36,0 %).

Ces différentes situations évoluent avec l'âge et mettent en évidence des comportements parfois contrastés voire complémentaires comme on peut le suivre à partir des courbes d'évolution du graphique 2.6 qui suit.

Graphique 2.6 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le statut matrimonial et l'âge



Source : ANSD.RGPHAE 2013

II.2.4.2. Situation matrimoniale selon le sexe

Chez les hommes

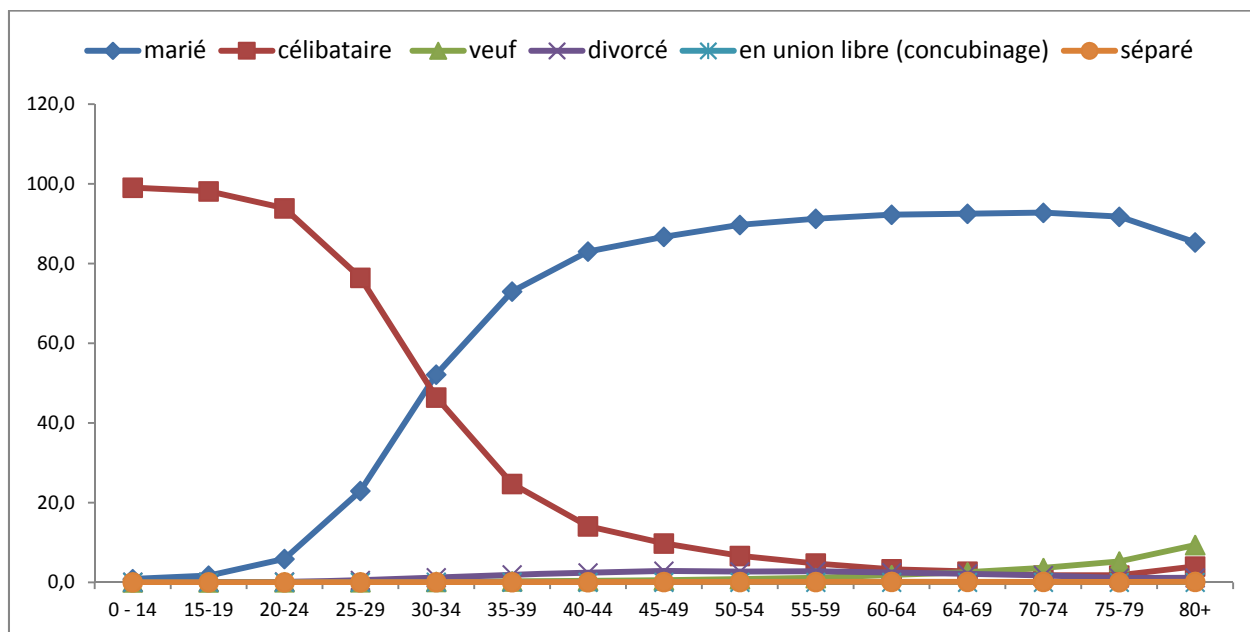
L'analyse de la situation matrimoniale selon le sexe laisse apparaître des profils différents selon que l'on considère l'évolution d'un phénomène au sein d'une catégorie (homme ou femme) ou selon qu'on compare l'intensité de ce phénomène entre sexes. L'état matrimonial de la population du Sénégal présente des différences notables selon l'âge et le sexe.

Quel que soit le sexe, la proportion des célibataires chute avec l'âge, alors que celles des mariés augmente, se croisant à des âges différents. Si pour les hommes, la courbe des célibataires croise celle des mariés à 30-34 ans, pour les femmes, la rencontre s'effectue un peu après 20-24 ans. Ce qui signifie que les femmes se marient plus tôt que les hommes, à cela s'ajoute les effets combinés du veuvage et de la polygamie, plus fréquentes chez les femmes.

Au-delà de 50 ans, la proportion de célibataires devient faible aussi bien pour les hommes (6,5%) que pour les femmes (4,9%), traduisant une forte intensité de la nuptialité au sein de la population sénégalaise en l'occurrence chez les femmes. Mais aussi, du fait qu'en situation de polygamie, le décès d'une des conjointes ne met pas l'homme en situation de veuvage.

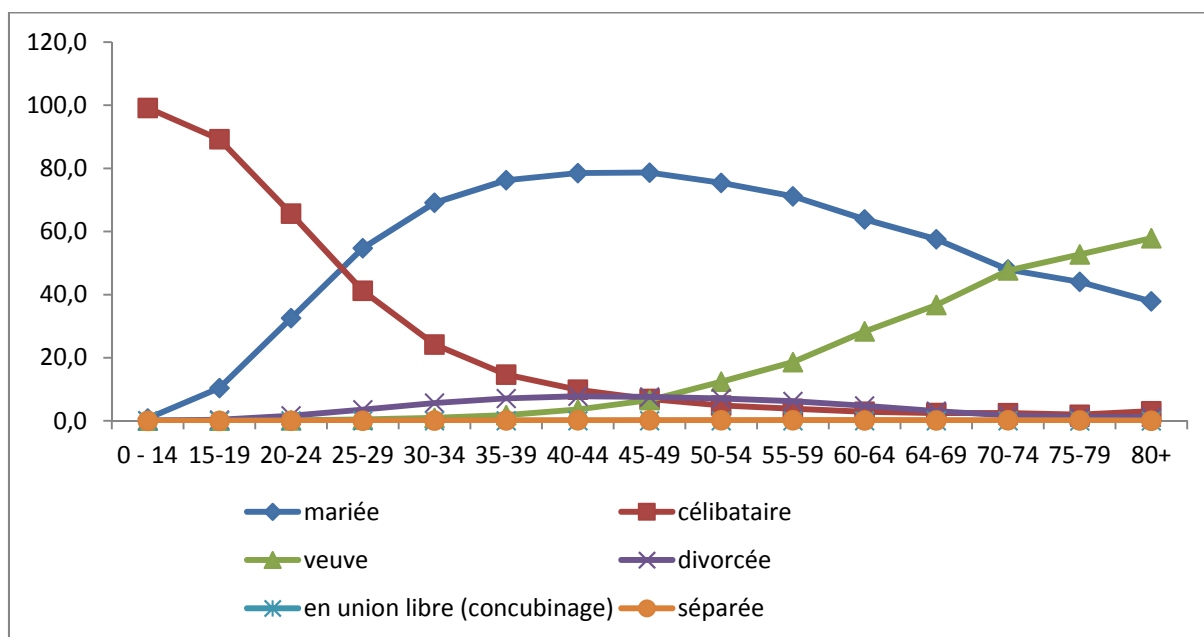
A l'inverse de la proportion des personnes mariées qui décline après un certain âge, celle des veufs augmente régulièrement avec l'âge, quel que soit le sexe. Cependant, le rythme de croissance et l'intensité du veuvage sont beaucoup plus élevés pour le sexe féminin que pour le sexe masculin. En effet, pour le groupe d'âges 80 ans ou plus, plus d'une femme sur deux est veuve et près d'un homme sur dix est veuf. Les proportions des divorcés/séparés, bien qu'en général, très faibles, sont plus importantes pour les femmes. Quel que soit le sexe, elles sont plus importantes entre 40 et 49 ans. L'union libre est quasi inexistante, quel que soit le sexe.

Graphique 2.7 : Répartition de la population masculine de la région de Dakar selon le statut matrimonial et l'âge



Source : ANSD.RGPHAE 2013

Graphique 2.8 : Répartition de la population féminine de la région de Dakar selon le statut matrimonial et l'âge

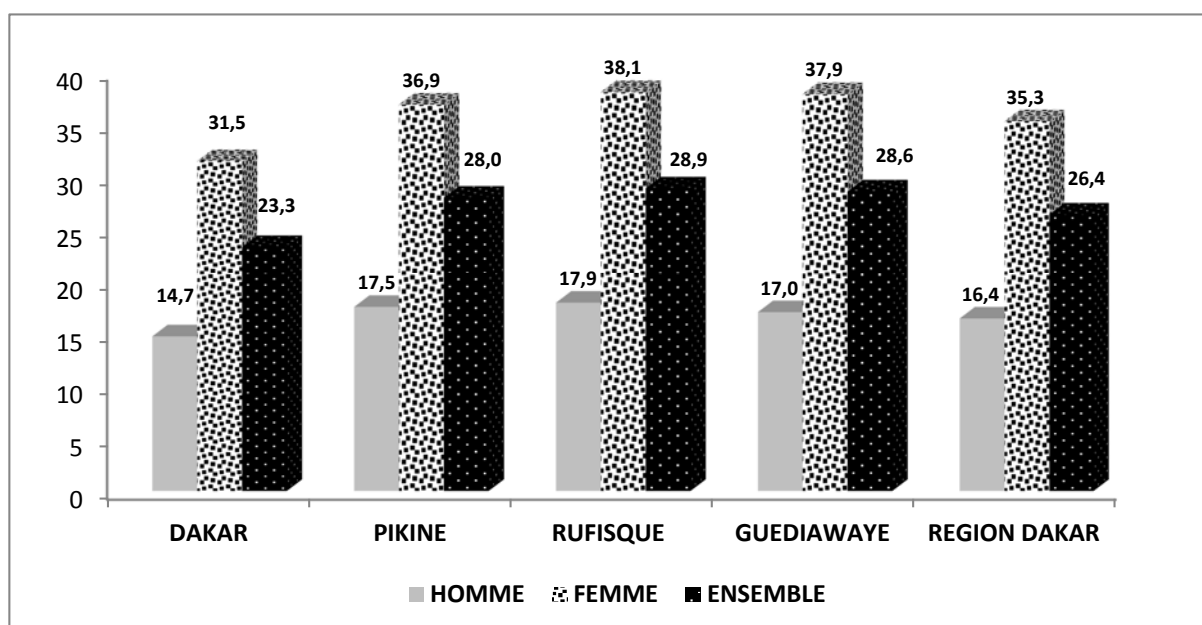


Source : ANSD.RGPHAE 2013

Pratique de la polygamie

Dans l'ensemble, les données du RGPHAE de 2013 révèlent que 26,4 % des personnes mariées résidant à Dakar sont des polygames. Les hommes polygames représentent 16,4% ; cette proportion passe du simple au double chez les femmes. L'intensité de la polygamie est de 1,1 femme par homme marié et 2,5 femmes par homme polygame. En outre, la polygamie est très importante au niveau des départements de Pikine, Rufisque et Guédiawaye avec respectivement 28,0%, 28,9 % et 28,6% contre 23,3%. Quel que soit le département, la polygamie est plus répandue chez les femmes.

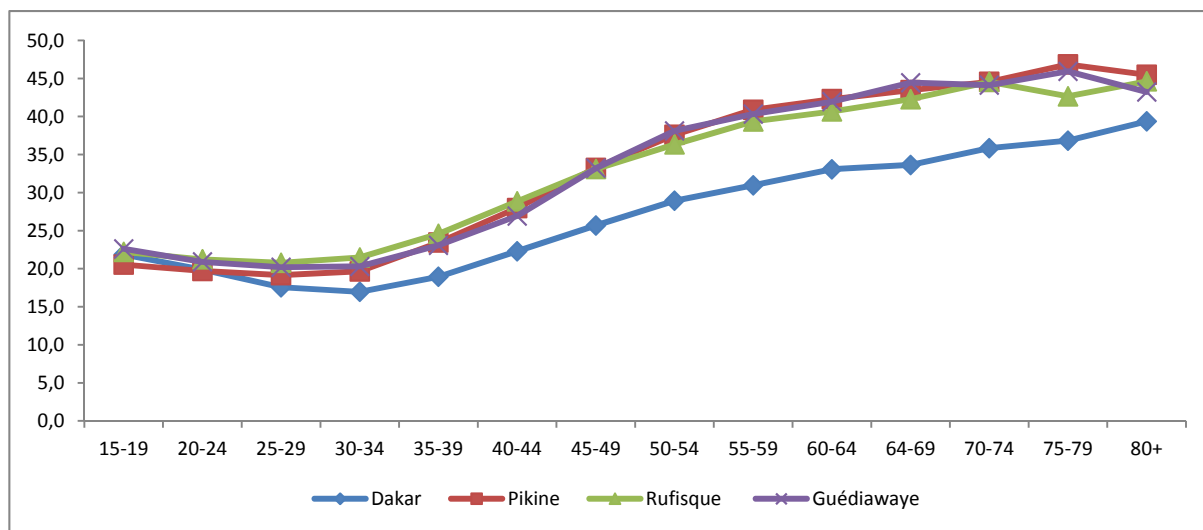
Graphique 2.9: Proportions (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population en union âgée de 15 ans et plus par sexe et selon le département



Source : ANSD.RGPHAE 2013

Quel que soit le département, la pratique de la polygamie augmente avec l'âge avec une intensité plus importante dans les départements de Pikine, Rufisque et Guédiawaye, contrairement à Dakar.

Graphique 2.10: Proportions (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population en union âgée de 15 ans et plus par âge et intensité de la polygamie selon le département



Source : ANSD.RGPHAE 2013

II.2.5. FECONDITE

Le nombre total de naissances vivantes pour un groupe de femmes donné, résume l'expérience reproductive de ces femmes depuis la première naissance jusqu'à la date du recensement. Par rapport aux autres régions du Sénégal, la région de Dakar affiche le niveau de fécondité le plus bas (3,7 enfants par femme) et la région de Sédhiou le plus niveau de fécondité (7,2 enfants par femme). Tout comme les autres régions, le niveau de fécondité du milieu rural (4,6 enfants par femme) de Dakar est supérieur à celui urbain (3,6 enfants par femme).

Tableau 2.5 : ISF selon la région et le milieu de résidence

Région	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Dakar	3,6	4,6	3,7
Ziguinchor	4,8	6,2	5,5
Diourbel	4,3	5,7	5,4
Saint-Louis	4,1	5,6	4,9
Tambacounda	5,5	7,1	6,7
Kaolack	4,4	6,4	5,6
Thiès	4,4	5,5	4,9
Louga	4,3	5,2	5,0
Fatick	5,8	6,6	6,4
Kolda	5,3	6,7	6,3
Matam	7,2	6,7	6,8
Kaffrine	4,6	7,2	6,7
Kédougou	5,8	6,9	6,6
Sédhiou	5,8	7,6	7,2
Sénégal	4,1	6,2	5,1

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Le nombre moyen de naissances des femmes de 45-49 ans, ou Descendance Finale qui est de 4,1 se rapproche de la fécondité actuelle (ISF : 3.7), soit un écart de 0,4 enfant. Ce qui témoigne d'une baisse de la fécondité, certainement lié à un fort taux d'urbanisation de la région.

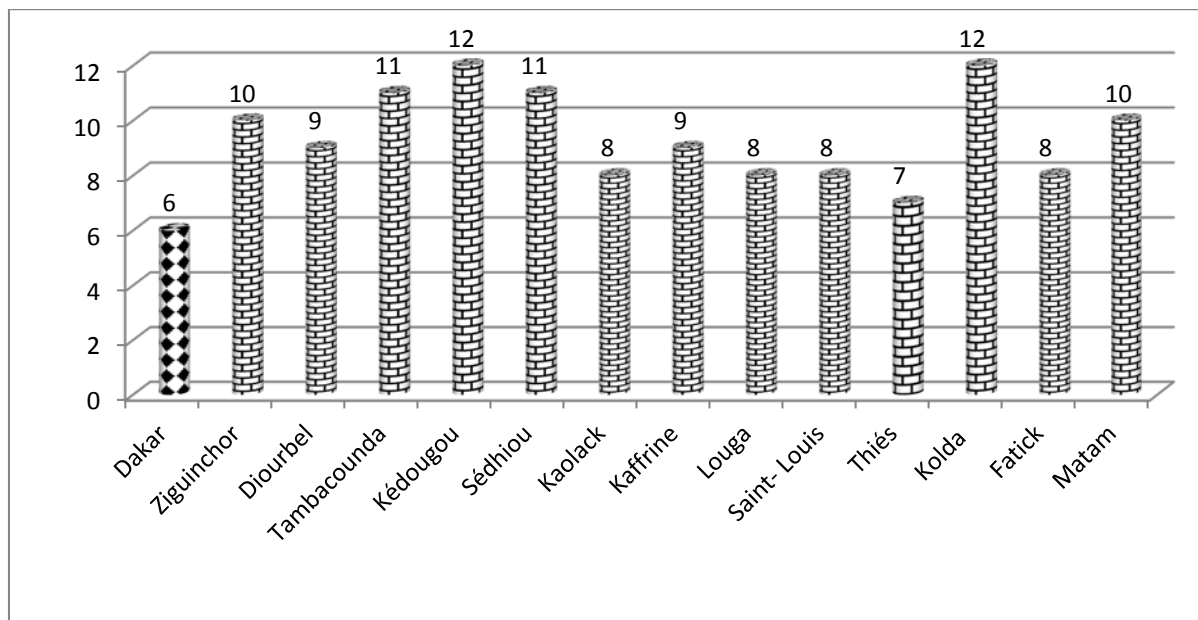
II.2.6. MORTALITE

Pour apprécier la situation sanitaire de la population, le RGPHAE a collecté des données sur les décès des douze derniers mois. L'analyse de cette information permet d'évaluer le niveau global de la mortalité ainsi que la structure par âge des décès.

Le taux brut de mortalité de la région de Dakar est de 6‰ (Graphique 1.6). Cette situation s'expliquerait par l'importance et la diversité des établissements sanitaires mais aussi des ressources humaines de qualité. Confirmant cette corrélation entre équipement sanitaire et niveau de mortalité, on voit que la région de Thiès (7‰) vient en seconde position, suivie par les régions de ST Louis, Louga et Fatick avec 8‰ et Diourbel, Kaffrine avec 9‰.

Par opposition, les régions de Kédougou et Kolda comptabilisent les taux de mortalité les plus élevés (12 ‰) suivies des régions de Sédhiou et Tambacounda avec 11‰.

Graphique 2.11: Taux brut de mortalité par région de résidence au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'analyse de la structure des décès permet de calculer l'espérance de vie sous l'hypothèse d'une mortalité par âge constante au fil du temps.

En se basant sur les données de 2013, l'espérance de vie au niveau de la région de Dakar est estimée à 69.6 ans, ce qui est au-dessus de celle du niveau national (64,8

ans). Cette espérance de vie est plus élevée chez les femmes (70,9 ans) que chez les hommes (68,4 ans).

Tableau 2.6 : Espérance de vie à la naissance (ans) selon le sexe, la région de résidence et le milieu de résidence au Sénégal en 2013

Région	Homme	Femme	Ensemble
Dakar	68,4	70,9	69,6
Ziguinchor	62,8	62,9	62,9
Diourbel	61	64,6	62,8
Saint-Louis	63,6	65,5	64,5
Tambacounda	57,6	58,1	57,8
Kaolack	62,8	66,3	64,6
Thiès	66,8	69,6	68,2
Louga	65,6	66,8	66,2
Fatick	63,5	66,6	65,1
Kolda	54,6	54,7	54,7
Matam	59,3	61,5	60,4
Kaffrine	60,8	65,3	62,9
Kédougou	55	55,1	55
Sédhiou	56,2	57,9	57,1
Milieu de résidence			
URBAIN	66,2	68,6	67,4
RURAL	61,1	64,3	62,7
ENSEMBLE	63,2	66,5	64,8

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Le quotient de mortalité infanto-juvénile s'élève à 61,7‰ au niveau de Dakar. Ce taux est très en deçà de la moyenne nationale (78,7‰). Cette différence s'explique entre autres, par les conditions sanitaires et le niveau relativement élevé du niveau d'instruction des mères.

Tableau 2.7 : Quotients de mortalité infanto-juvénile (‰) selon le sexe, la région et le milieu de résidence au Sénégal en 2013

Région	Homme	Femme	Ensemble
Dakar	62,2	61,3	61,7
Ziguinchor	56,2	81,8	68,8
Diourbel	99,6	95,9	97,8
Saint-Louis	90,6	90,6	90,7
Tambacounda	132	137,2	134,5
Kaolack	76,5	85,9	81,1
Thiès	57	57,2	57,1
Louga	77,9	83	80,4
Fatick	72,8	74,2	73,5
Kolda	154,5	160,4	157,4
Matam	93,2	90,5	91,8
Kaffrine	97,5	79,7	88,9
Kédougou	145,5	163,7	154,2
Sédhiou	127,2	125,5	126,3
MILIEU DE RESIDENCE			
URBAIN	53,8	58,4	56
RURAL	98,3	89,8	94,2
ENSEMBLE	81	76,3	78,7

Source : ANSD. RGPHAE 2013

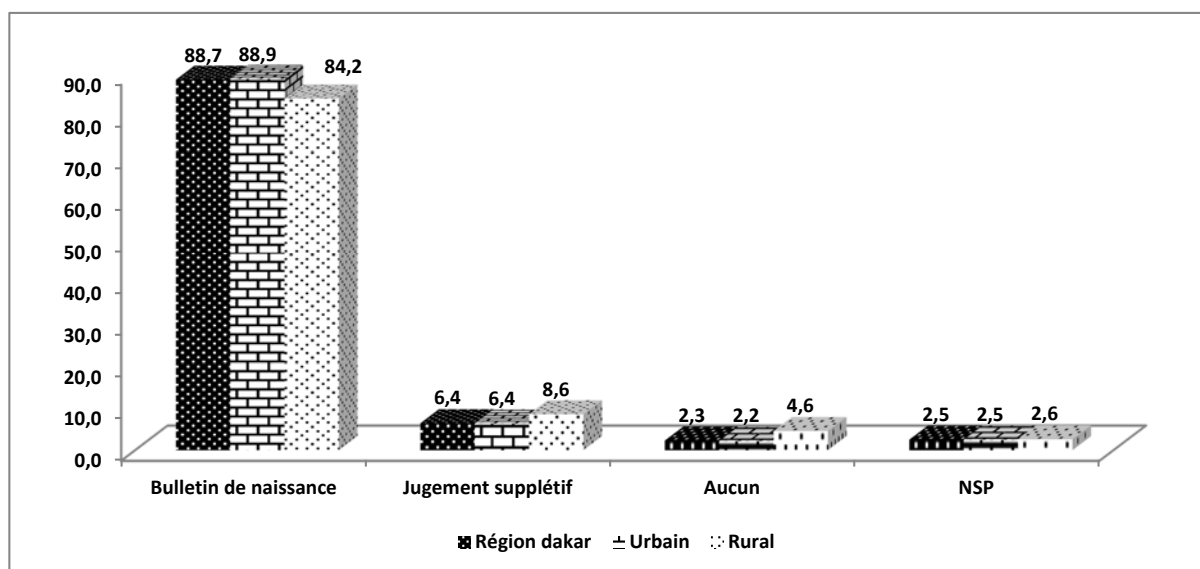
II.2.7. DECLARATION DES FAITS D'ETAT CIVIL

En tant que système d'enregistrement continu des principaux événements démographiques, l'Etat civil représente une source d'information capitale pour l'administration et la prise de décision. Au cours du RGPHAE, des questions ont été posées aux enquêtés sur l'enregistrement des mariages, des décès et des naissances.

S'agissant des déclarations de naissances, le RGPHAE de 2013 a permis de collecter des informations relatives à la déclaration des naissances à l'état civil à travers la possession d'acte de naissance. Autrement dit, il s'agit de s'informer si la personne recensée possède un bulletin de naissance, un jugement supplétif, ou n'en possède aucun.

En 2013, plus de neuf personnes recensées à Dakar sur dix (95,1%) déclarent posséder un acte d'état civil : 88,7% possèdent un bulletin de naissance et 6,4% un jugement supplétif. Les personnes qui n'en «possèdent aucun» font 4 % de la population totale. A Dakar, la possession d'acte de naissance est plus importante en milieu urbain (93,3% contre 92,8% pour le milieu rural).

Graphique 2.12 : Possession d'acte de naissance (%) selon le milieu de résidence



Source : ANSD.RGPHAE2013

Le département de Dakar enregistre plus d'individus possédant un bulletin de naissance (90,1 %), suivi de très près par les départements de Guédiawaye (89,8%) et Rufisque (89,7%). Le département de Pikine comptabilise la plus faible possession de bulletin de

naissance(86,6%). Cependant, c'est dans ce département que le nombre d'individus déclarant détenir un jugement supplétif est le plus élevé (7,5%).

Tableau 2.8. : Déclaration des naissances à l'état civil par département

Département	bulletin de naissance		jugement supplétif		Aucun		NSP		TOTAL	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Dakar	1040891	90,1	65011	5,6	19739	1,7	29836	2,6	1155477	100,0
Pikine	1024871	86,6	88658	7,5	36269	3,1	33080	2,8	1182878	100,0
Rufisque	443465	89,7	28384	5,7	11801	2,4	10687	2,2	494337	100,0
Guédiawaye	299050	89,8	21825	6,6	5574	1,7	6690	2,0	333139	100,0
REGION DAKAR	2808277	88,7	203878	6,4	73383	2,3	80293	2,5	3165831	100,0

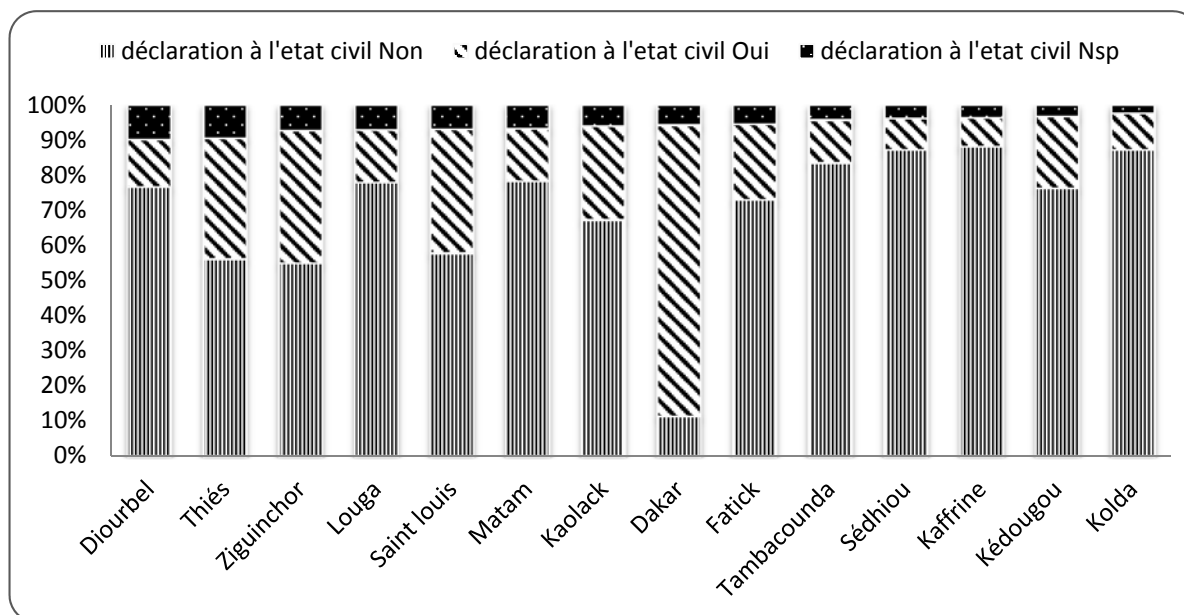
Source : ANSD.RGPHAE2013

La représentation graphique des déclarations des décès à l'état civil selon le milieu de résidence, révèle qu'au Sénégal, 65,2% des décès survenus dans la population ne sont pas déclarés, seule une proportion de 30,8% est déclarée. Toutefois, en milieu rural, près de86% des décès ne sont pas déclarés contre 31,7% en milieu urbain. En somme, les populations ne sont pas enclines à déclarer les décès à l'état civil, surtout en milieu rural.

Dans toutes les régions du Sénégal, à l'exception de Dakar, la proportion des décès non déclarés est très élevée.

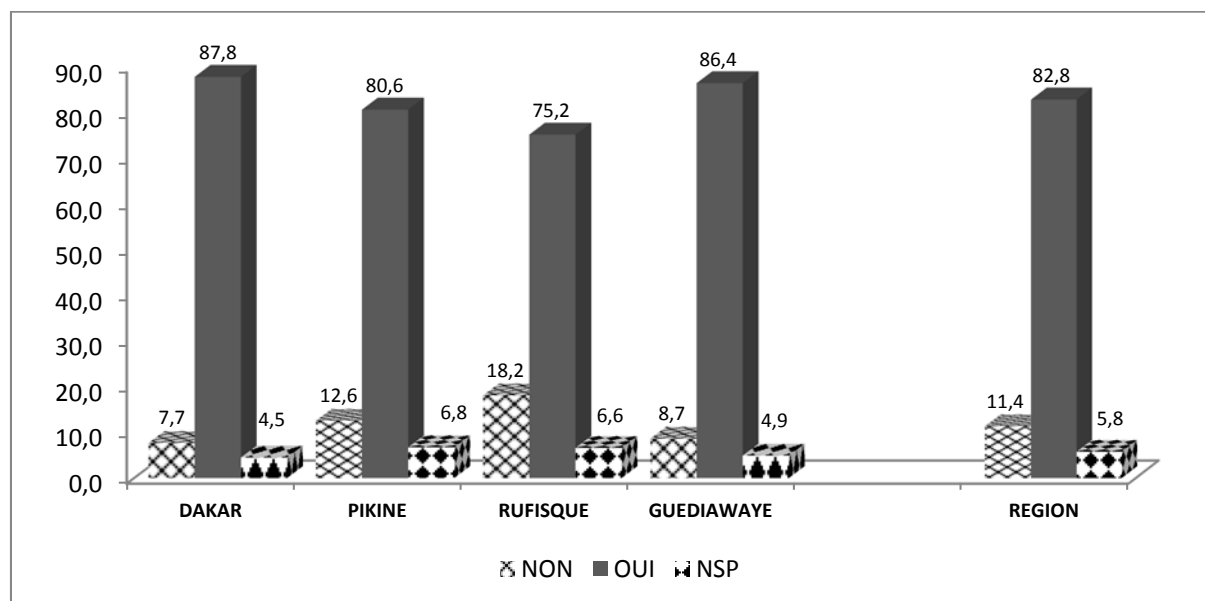
Dans le département de Dakar, près de 9 décès sur dix (87,9%) sont déclarés à l'état civil. On observe également à Guédiawaye que 86,4% sont déclarés à l'état civil. Par contre, à Pikine, 12,6 % des décès ne sont pas déclarés. Le département de Rufisque enregistre 18,2% des décès qui sont dans le même cas.

Graphique 2.13 : Répartition de la déclaration des décès selon la région de résidence, Sénégal 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 2.14: Répartition de la déclaration des décès selon les départements de Dakar, Sénégal 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

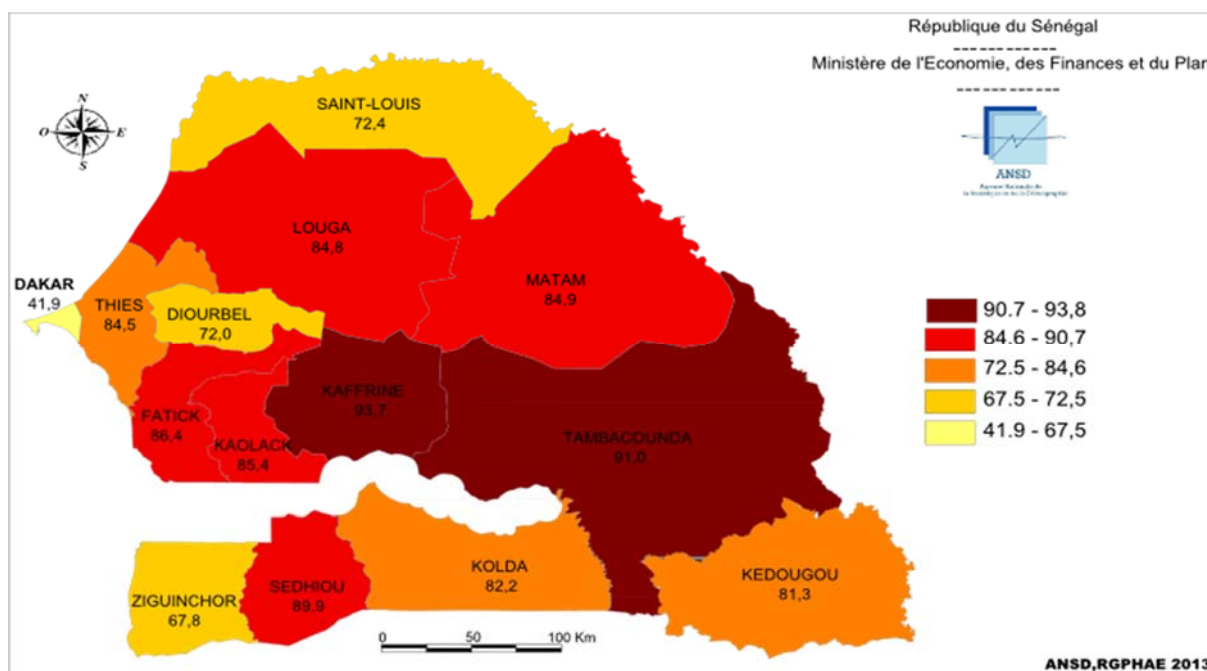
Toutes les régions sont concernées par la faible déclaration des mariages à l'état civil. Bien que le niveau de Dakar soit plus faible par rapport aux autres régions, il reste élevé (41,9%), malgré la concentration des centres d'état civil.

Comme le mariage est lié aux traditions et coutumes, sa décision de déclarer peut être influencée par d'autres facteurs culturels.

La situation des départements n'est pas reluisante, une proportion non négligeable de mariages n'est pas déclarée à l'état civil. Cette situation concerne 50% des mariages à Pikine, 44 % à Rufisque et 43% à Guédiawaye. Même dans le département de Dakar, un mariage sur trois n'a pas été enregistré à l'état civil.

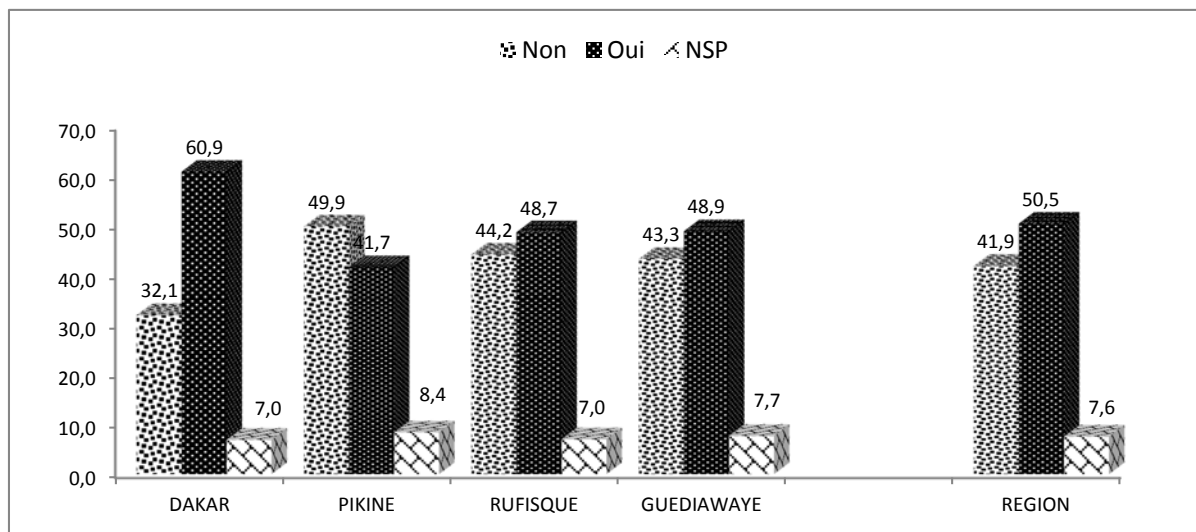
Par ailleurs, il convient de signaler qu'il existe un pourcentage non négligeable de personnes qui déclarent ne pas savoir leur statut de déclaration de leur mariage à l'état civil (7%) dans la région de Dakar.

Graphique 2.15 : Pourcentage de mariages non déclarés à l'état civil selon la région de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Graphique 2.16: Pourcentage de déclaration de mariages à l'état civil selon le département



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Conclusion

Le RGPHAE indique qu'en décembre 2013, la population résidente à Dakar est de 3 137 196 habitants dont 50,3% d'hommes et 49,7% de femmes. Il met en exergue la jeunesse de la population. L'âge moyen de la population est de 25 ans et la moitié de la population est âgée de moins de 23 ans (âge médian).

La répartition spatiale révèle une disparité dans le peuplement des circonscriptions administratives (département et communes) de la région. Les départements de Dakar et Pikine abritent ensemble presque les trois quart de la population de la région de Dakar.

Par rapport aux autres régions du pays, la région de Dakar affiche le niveau de fécondité le plus bas (3,7 enfants par femme).

L'espérance de vie au niveau de la région de Dakar (69,6 ans) est très au-dessus de celle du niveau national (64,8ans). Elle est plus élevée chez les femmes (70,9ans) que chez les hommes (68,4ans).

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE 2013)



Tout le monde
compte !

Chapitre III : ALPHABETISATION, NIVEAU D'INSTRUCTION ET ACTIVITE ECONOMIQUE

Résumé

Les résultats du RGPHAE révèlent que six Dackarois sur dix âgés d'au moins dix ans (46%) savent lire et écrire dans une langue quelconque (69,0% chez les hommes contre 54,8% chez les femmes).

En matière d'éducation, dans l'ensemble, le taux de scolarisation de la région est élevé comparativement au reste du pays. Il est plus élevé dans le département de Dakar (80%) suivi des départements de Guédiawaye et Rufisque avec un taux de tournant autour de 75%. Le département de Pikine comptabilise le taux de scolarisation le plus faible (72%).

La population instruite, estimée à 1.930.866 individus, se répartit de façon presque égale selon le sexe. Elle est composée de 51,9% d'hommes et de 48,1% de femmes.

En matière de formation professionnelle, dans l'ensemble, près de 4 personnes sur 5 âgées au moins de six ans déclarent n'avoir reçu aucune formation professionnelle (72,8% chez les hommes et 83,2%, chez les femmes).

Introduction

Considérée comme un facteur de développement humain de par sa contribution à l'acquisition de connaissances utiles et l'aide à l'insertion et à la participation active dans l'espace sociétal qu'elle apporte, l'éducation est reconnue comme un droit pour tous. Ce qui a conduit la communauté internationale, en 2000, à s'engager pour l'atteinte d'un objectif d'éducation primaire pour tous à l'horizon 2015, mais aussi l'atteinte de l'objectif d'amélioration de 50% de la population de 15 ans ou plus sachant lire et écrire à travers le volet « Alphabétisation ».

Des évaluations, à travers des enquêtes et études, sont régulièrement faites pour apprécier les avancées opérées dans ces domaines. Le RGPHAE a réservé une partie à ce volet en incluant des questions relatives, d'une part, à la capacité des individus à lire et à écrire dans une langue quelconque et d'autre part, à la fréquentation scolaire.

Le chapitre comporte quatre sections. La première qui traite de l'alphabétisation, examine la répartition des personnes sachant lire et écrire dans une langue quelconque. La deuxième section aborde le niveau de scolarisation qui concerne les apprenants en cours de formation. La formation professionnelle est traitée à la troisième section en sus du niveau d'instruction de l'ensemble de la population résidente de trois ans ou plus. Enfin, l'activité économique est traitée dans la quatrième et dernière section.

III.1. DÉFINITION DES CONCEPTS

Dans la collecte des données sur l'éducation, l'alphabétisation, le niveau d'instruction et l'activité économique, un certain nombre de concepts a été utilisé. Ainsi, le but de cette partie est de les définir.

Aptitude à lire et à écrire dans une langue : Cette variable représente le degré d'alphabétisation chez un individu. D'après l'UNESCO, « une personne est alphabète si elle peut à la fois lire, écrire et comprendre un énoncé simple et bref se rapportant à sa vie quotidienne» (UNESCO, 1958). L'indicateur qui mesure le niveau d'alphabétisation pour la population âgée de 15 ans et plus, est le taux d'alphabétisation représentant le rapport entre l'effectif de la population sachant lire et écrire dans une langue quelconque et l'effectif total de la population concernée.

Scolarisation : La scolarisation est conçue comme étant «le fait de fréquenter ou d'avoir fréquenté régulièrement un établissement d'enseignement accrédité ou de

suivre ou d'avoir suivi un programme d'étude homologué, à caractère public ou privé, en vue d'un apprentissage organisé à un niveau d'enseignement quelconque » (Nations Unies, 2008).

Activité économique habituelle : Par activité économique, il faut retenir le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et services destinés à la vente ou à l'autoconsommation des ménages. La personne qui exerce une activité économique, au sens de la comptabilité nationale, fournit la main d'œuvre pour la production de biens et services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement en espèce ou en nature ou en vue d'un bénéfice. Sont exclues de la sphère économique les activités illicites ou souterraines. Par contre, les activités ménagères sont mesurées.

Population en âge de travailler : La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives des inactives. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans.

Population habituellement active : Dans le cadre du RGPHAE, c'est l'activité habituelle (c'est-à-dire celle exercée au cours des douze derniers mois précédant la date de collecte) qui est mesurée. La population habituellement active est l'ensemble des individus résidents des deux sexes, en âge de travailler (15 ans ou plus), et qui, au cours des 12 derniers mois, ont eu à occuper un emploi pendant au moins 3 mois ou qui sont inoccupés et sont à la recherche active d'un premier (ou nouvel) emploi. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population active occupée) et ceux qui sont sans travail et qui en cherchent (chômeurs ayant travaillé et les primo demandeurs d'emploi). Ce concept de population active permet de mesurer le taux d'activité, qui est le rapport de la population habituellement active à celle en âge de travailler.

Population active habituellement occupée : Une partie des individus habituellement actifs est occupée, c'est-à-dire formée par des personnes qui durant la période de référence (les 12 derniers mois) disposaient :

- d'un emploi salarié : personnes qui ont effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèce ou en nature ;

- ou d'un emploi non salarié : personnes qui ont effectué un travail en vue d'en tirer un bénéfice ou un gain familial, en espèces ou en nature.

Dans le cadre du Recensement, elle correspond à l'ensemble des personnes qui, au cours des 12 derniers mois précédant la date de l'interview, ont eu à exercer en continu un emploi pour une durée d'au moins 3 mois. Cette définition permet de prendre en compte dans la population des occupés, les agriculteurs, les aides familiaux, les travailleurs malades, en congé, etc.

Population au chômage : Cette population est formée d'actifs habituels qui, au cours de la période de référence, n'ont jamais occupé un emploi pour une durée d'au moins 3 mois et sont à la recherche active d'un emploi qu'ils sont disponibles à occuper. Contrairement aux enquêtes emploi où le chômage se mesure à partir d'un ensemble de critères (conditions définies par le BIT), le chômage est ici appréhendé sur la base des déclarations des interviewés. On en distingue deux catégories :

- les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi ;
- les personnes n'ayant jamais travaillé et qui sont à la recherche d'un emploi (primo-demandeurs d'emploi).

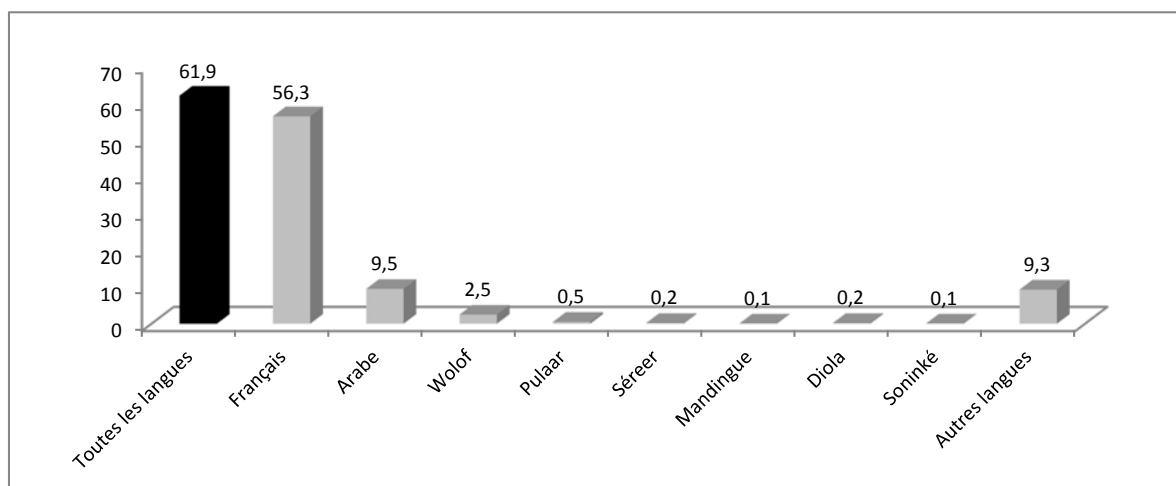
III.2. NIVEAU D'ALPHABÉTISATION DE LA POPULATION

L'alphabétisation joue un rôle majeur dans le quotidien des individus et bénéficie depuis longtemps de programmes spéciaux avec l'introduction des langues nationales dans le système formel d'alphabétisation. Ce n'est qu'après l'indépendance qu'elle a fait une entrée timide dans le paysage scolaire avec une planification progressive. A côté de la langue française, «langue officielle» du pays, six langues principales que sont le Diola, le Mandingue, le Pulaar, le Sérère, le Soninké et le Wolof ainsi que l'Arabe furent homologuées et codifiées.

Au niveau régional, la proportion de personnes âgées de 10 ans et plus sachant lire et écrire dans une langue quelconque s'élève à 61,9%. Des disparités importantes du taux d'alphabétisation apparaissent selon la langue, le sexe, le département et l'âge.

La langue d'alphabétisation la plus connue est le français avec (56,3%). Elle est suivie de loin par l'arabe avec 9,5% et du wolof (2,5%). La proportion de personnes sachant lire et écrire dans les autres langues locales (pulaar, serer, mandingue, diola, soninké, etc.) est marginale (10,4%) par rapport au nombre de langues concernées.

Graphique 3.1. : Répartition du taux d’alphabétisation selon les langues

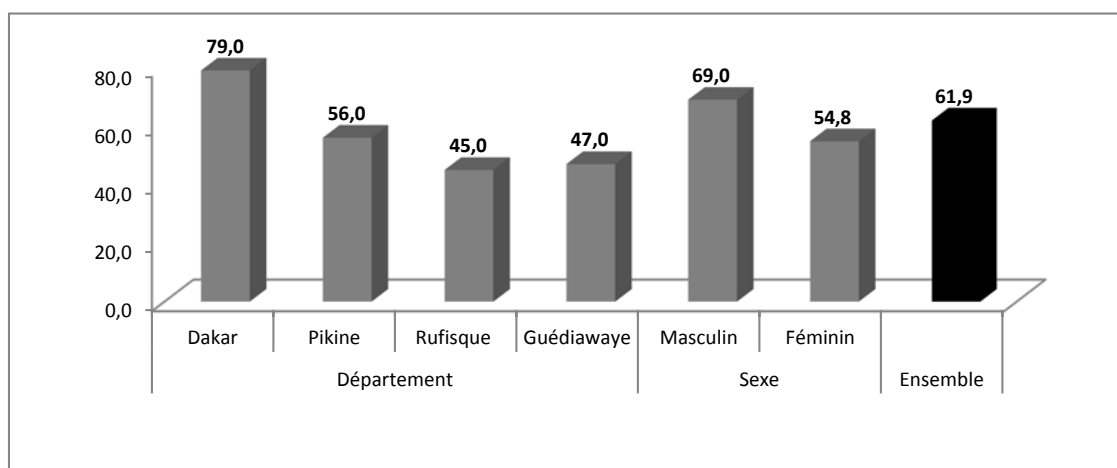


Source : ANSD. RGPHAE 2013

En outre, les hommes se distinguent avec les taux d’alphabétisation les plus élevés, 69,0% contre 54,8% pour les femmes.

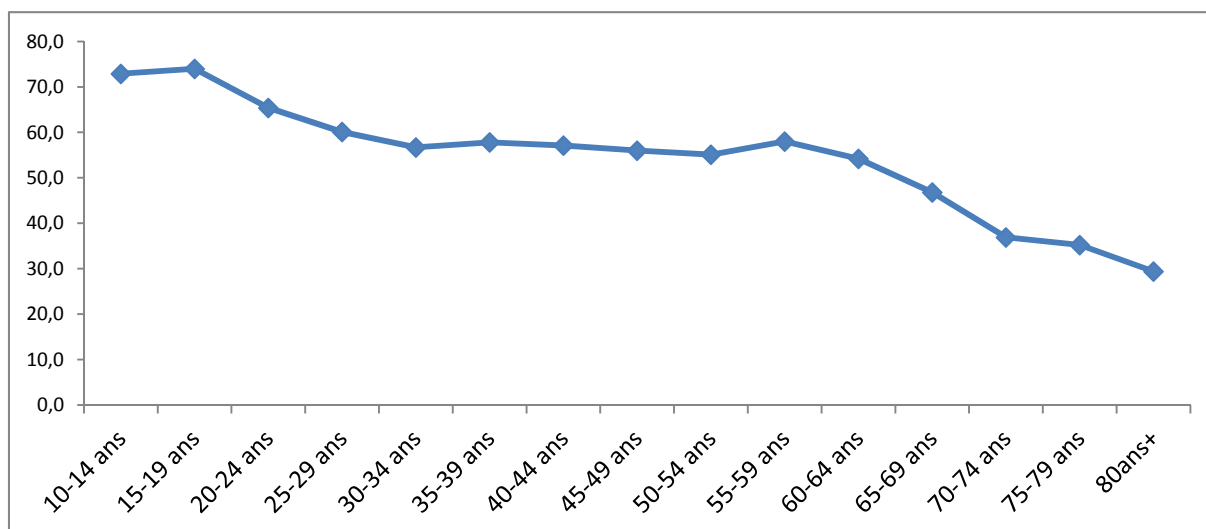
Selon le département, Dakar affiche des taux d’alphabétisation les plus importants (79%), suivi de loin de Pikine avec 56%. Rufisque et Guédiawaye présentent les plus faibles taux avec respectivement 45% et 47%.

Graphique 3.2. : Taux d’alphabétisation par département et par le sexe



Source : ANSD. RGPHAE 2013

D’une manière globale, le taux d’alphabétisation diminue avec l’âge, près de deux Dakarais sur trois (72,9%) âgés 10-14 ans, savent et lire et écrire dans une langue quelconque. Cette proportion n’est que de 29,4% pour la population résidente âgée de 80 ans ou plus.

Graphique 3.3: Taux d'alphabétisation des populations de 10 ans et plus selon l'âge

Source : ANSD. RGPHAE 2013

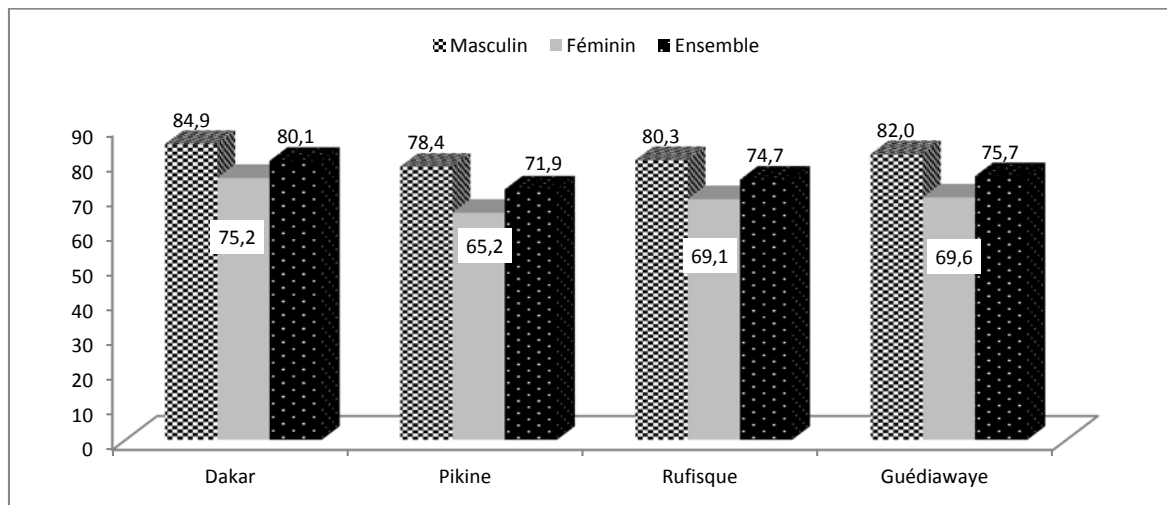
III.3. LA SCOLARISATION

La scolarisation constitue un indicateur important pour apprécier la qualité des ressources humaines d'une zone. Dans l'ensemble, le taux de scolarisation est plus élevé dans le département de Dakar (80%) suivi des départements de Guédiawaye et Rufisque avec un taux de tournant autour de 75%. Le taux scolarisation le plus faible se retrouve au niveau du département de Pikine (72%).

Le milieu de résidence constitue une variable discriminante dans la scolarisation des individus. En zone urbaine, le taux de scolarisation à Rufisque est de 76% contre 70% en zone rurale.

Selon le sexe, il apparaît également que le taux de scolarisation est plus élevé chez les garçons que chez les filles, quel que soit le département de la région. L'écart du taux relatif aux deux sexes est particulièrement accentué au niveau des départements de Pikine (78,4% contre 65,1% pour les femmes) et Guédiawaye (82,0% contre 69,6% pour les femmes).

Graphique 3.4 : Le taux de scolarisation des populations de la région de Dakar selon le sexe et le département (%)



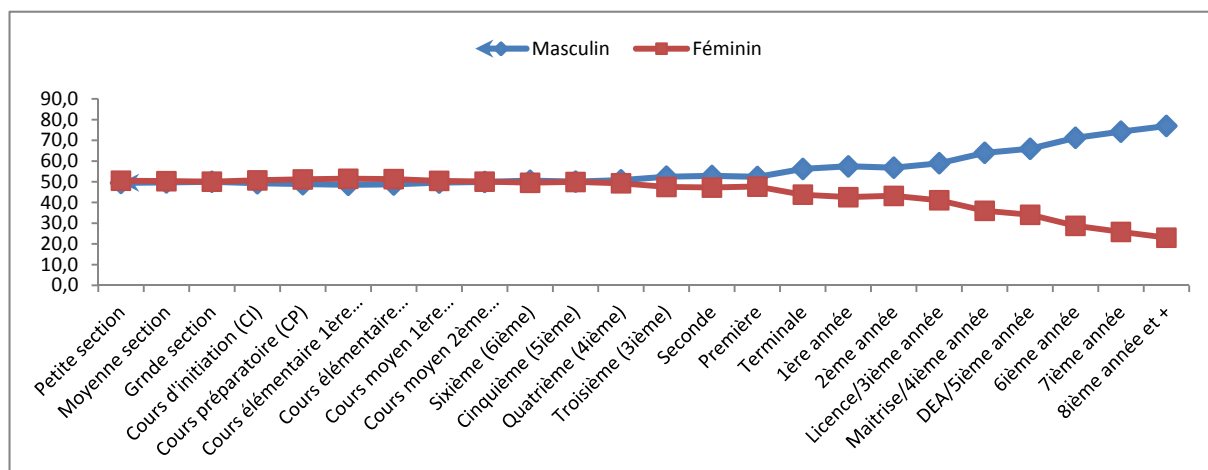
Source : ANSD. RGPHAE 2013

NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT

La population instruite, estimée à 1.930.866 individus, se répartit de façon presque égalitaire selon le sexe, avec un léger avantage des hommes (51,9%) sur les femmes (48,1%). La répartition de cette population selon le sexe et le niveau d'instruction atteint, indique une évolution croisée en forme de ciseaux à partir de la quatrième. En effet, de la maternelle à la classe quatrième (cycle moyen), la population des femmes instruites reste égale à celle des hommes. L'écart entre la population des femmes instruites et celle des hommes commence à se creuser à partir de la 5^{ème} année du collège jusqu'au niveau supérieur, à l'avantage des hommes. Cette tendance se maintient au fur et à mesure qu'on avance vers les classes supérieures atteignant 77,0% chez les hommes contre 23,0% chez les filles.

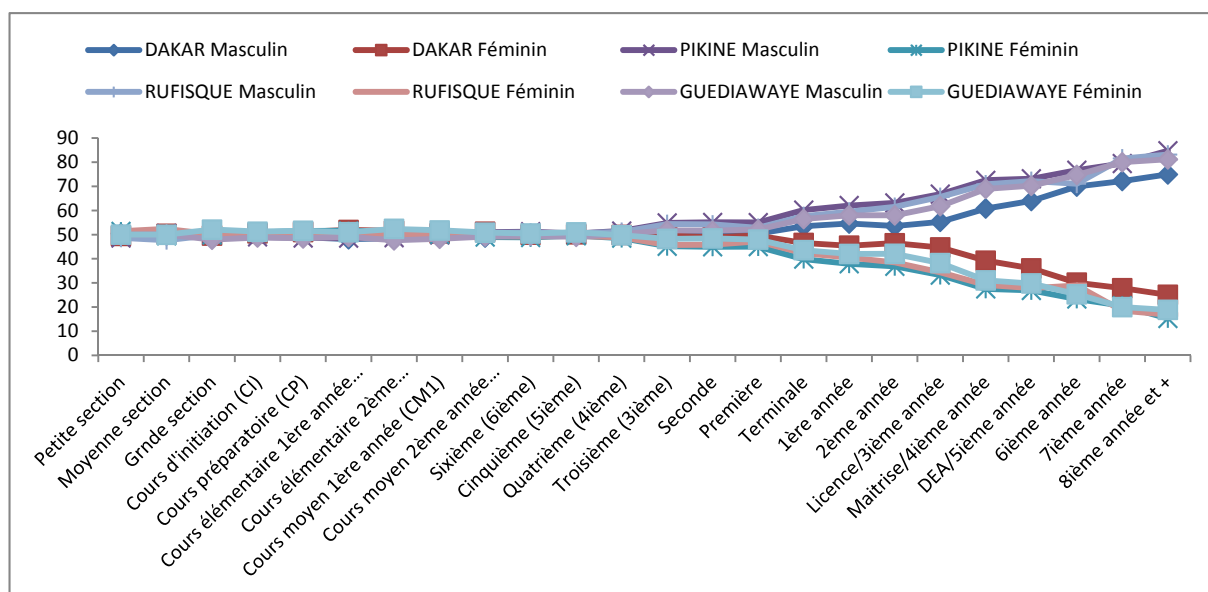
Quel que soit le département considéré, la représentation graphique des instruits selon le département et le sexe, montre la même tendance qu'au niveau régional. En effet, de la maternelle à la classe quatrième (cycle moyen), la population des femmes instruites reste égale à celle des hommes. L'écart entre les hommes et les femmes commence à se creuser à partir de la cinquième jusqu'au niveau supérieur. Force est de reconnaître que le département de Dakar présente une situation un peu particulière où filles et garçons évoluent ensemble dans des proportions presque égales jusqu'au lycée. Alors que dans les autres départements, l'écart est observé plus tôt à partir du collège où les proportions des hommes sont plus élevées que celles des femmes.

Graphique 3.5: Proportion des individus instruits selon niveau atteint et le sexe en 2013 au Sénégal



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 3.6 : Proportion des individus instruits par sexe et selon le niveau d'instruction atteint

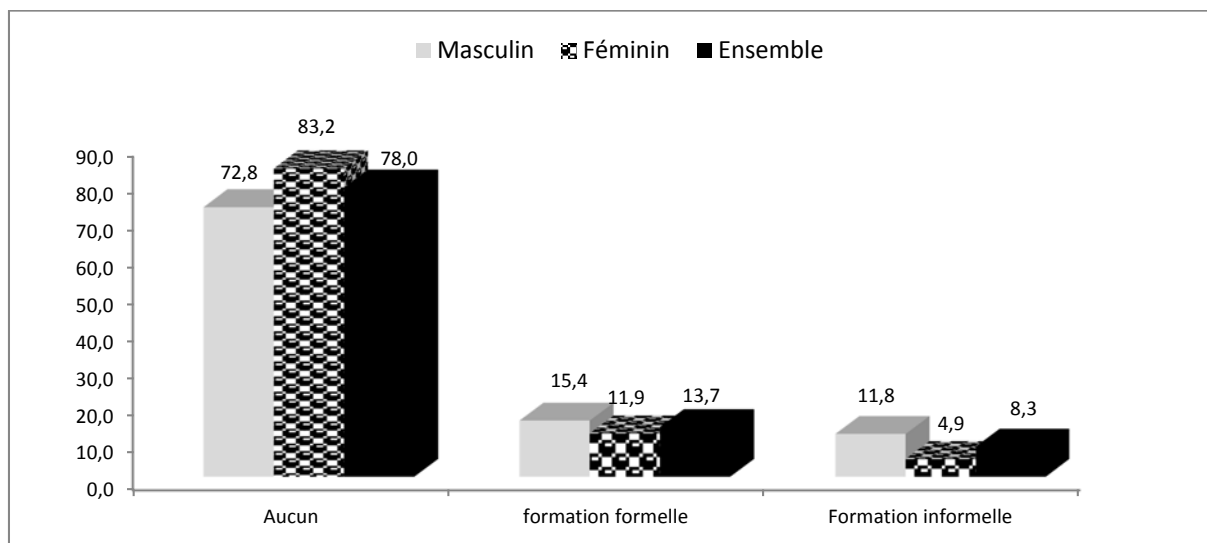


Source : ANSD. RGPHAE2013

III.4. SITUATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans l'ensemble, près de 4 personnes sur 5 âgées au moins de six ans déclarent n'avoir reçu aucune formation professionnelle (72,8% chez les hommes et 83,2%, chez les femmes). Les personnes ayant déclaré avoir suivi une formation professionnelle, la formation formelle domine, comparativement à celle informelle (13,7% contre 8,3%), et ceci quel que soit le sexe. En outre, la formation formelle concerne plus les hommes que les femmes, 15,4% contre 11,9%.

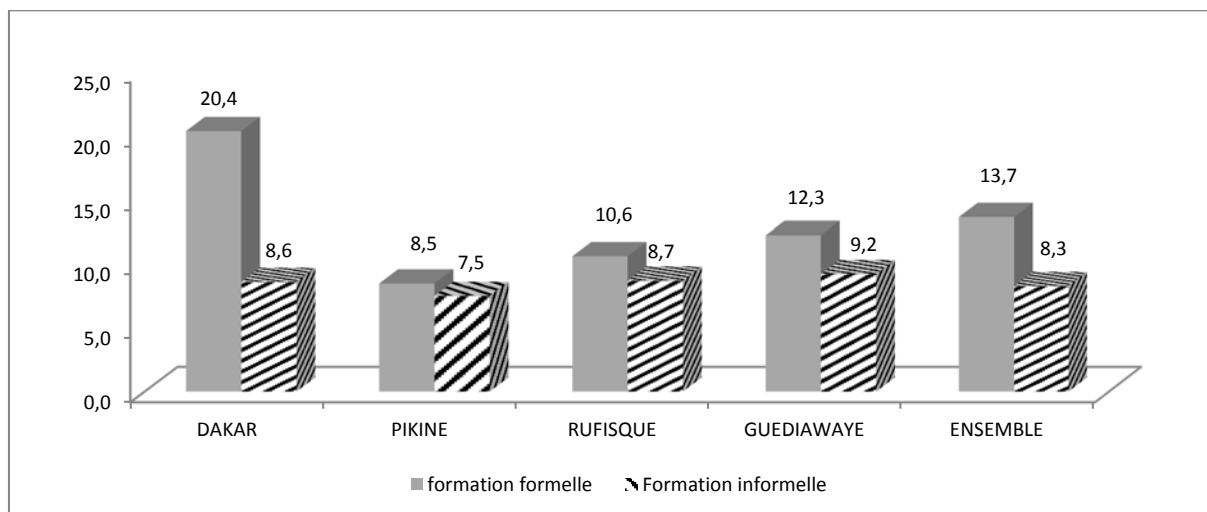
Graphique3.7 : Répartition de la population des 6 ans et plus par type de formation professionnelle suivie selon le sexe



Source : ANSD. RGPHAE2013

Le département de Dakar enregistre plus d'individus ayant suivi une formation professionnelle : 1 individu sur 5 âgés de 6 ans ou plus. Il est suivi des départements de Rufisque et de Guédiawaye avec respectivement 10,6% et 12,3%. Par contre, à Pikine, seuls 8,6% d'individus sont concernés.

Graphique 3.8 : Répartition de la population des 6 ans et plus par type de formation professionnelle suivie selon le département



Source : ANSD. RGPHAE2013

III.5. ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POPULATION

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) a permis d'avoir des informations sur les caractéristiques économiques des individus âgés de 6 ans ou plus. La collecte de ces informations, en plus des caractéristiques sociodémographiques des individus, répond au besoin de fournir des renseignements utiles à l'élaboration des plans de développement économique au niveau le plus désagrégé possible (Commune/CR, quartier, village). En effet, la connaissance de la structure de la main d'œuvre et des secteurs clés d'activités oriente la prise de décision des pouvoirs publics (respectivement entrepreneurs) dans l'élaboration des politiques d'emploi et de formation (respectivement dans la modulation de l'offre d'emploi en relation avec leur capacité de production).

III.5.1. TAUX DE CHOMAGE

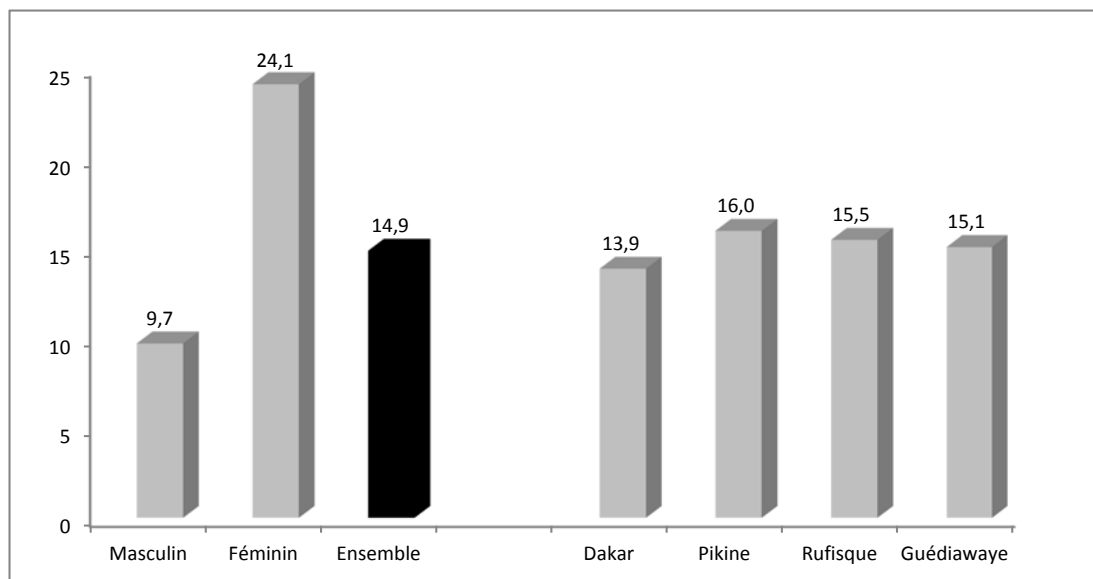
Dans le cadre du recensement, le chômage est appréhendé sur la base des déclarations des interviewés. Ainsi, on en distingue deux catégories : les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi et les personnes n'ayant jamais travaillé et qui sont à la recherche d'un emploi (primo-demandeurs d'emploi).

En 2013, 14,9% des individus résidant à Dakar et âgés de 15 ans ou plus se déclarent chômeurs. Le chômage déclaré touche plus les femmes (24,1%) que les hommes (9,7%).

Selon le département, les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi et les personnes n'ayant jamais travaillé et qui sont à la recherche d'un emploi (primo-demandeurs d'emploi) sont plus présents à Pikine (16,0%) et à Rufisque (15,5%). Le département de Dakar enregistre le taux le plus faible (13,9%).

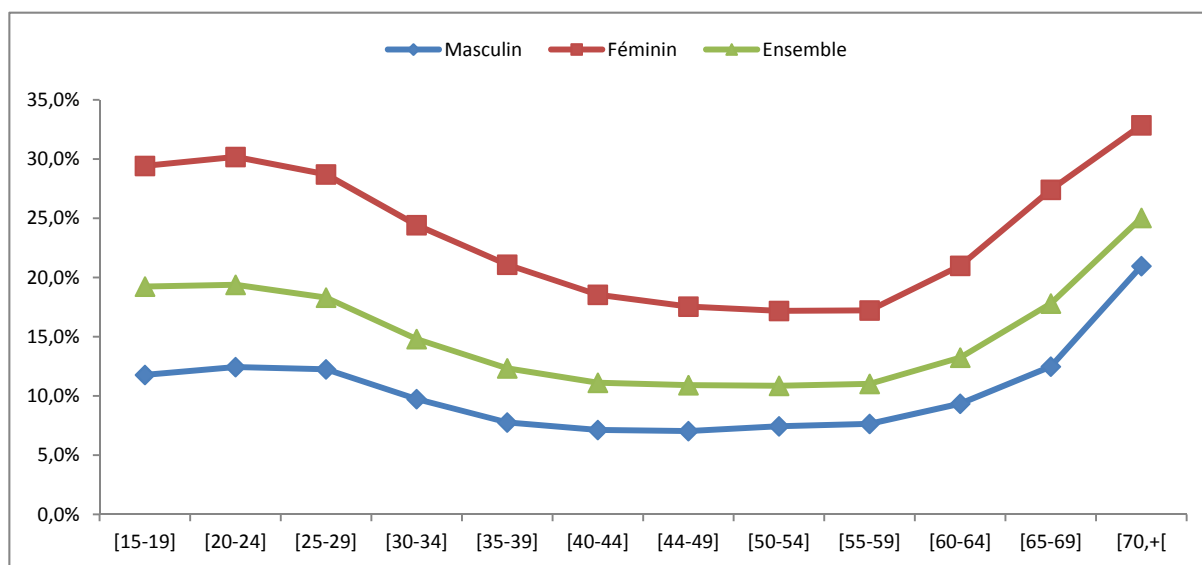
L'analyse du chômage des personnes âgées de 15 ans et plus montre que quels que soient le département et le sexe, le phénomène touche plus les personnes de moins de 30 ans et celles âgées de 65 ans ou plus. En effet, à partir de 15 ans, les courbes augmentent jusqu'aux âges compris entre 25-29 ans, âges auxquels, elles amorcent une baisse régulière pour reprendre la hausse à partir de 65 ans.

Graphique 3.9: Taux de chômage par âge et par département



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 3.10 : Taux de chômage par âge et par département



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Quel que soit le département, le chômage touche plus les populations jeunes à Dakar. Entre 15 et 59 ans, le taux de chômage diminue quand l'âge augmente. Chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans, les taux de chômage atteignent ou dépassent 18%, quel que soit le département. Les femmes de cette tranche d'âges sont plus touchées, le niveau le plus faible est enregistré dans le département de Dakar avec près de 26%. La prédominance du chômage des femmes est contenue dans tous les départements et quel que soit l'âge. Le plus faible niveau de chômage concerne les hommes du département de Dakar de la tranche d'âges de 44-55ans.

Tableau 3.1 : Taux de chômage par âge selon le département et le sexe (%)

AGE	DAKAR			PIKINE			RUFISQUE			GUEDIAWAYE		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
[15-19]	11,4	25,9	18,6	12,3	32,0	19,9	11,0	35,3	19,7	11,9	26,7	18,0
[20-24]	12,8	26,4	18,9	12,4	33,6	19,9	11,4	35,0	19,6	12,9	28,8	19,0
[25-29]	12,5	25,3	17,7	11,9	31,9	18,6	11,7	34,4	19,3	13,1	27,9	18,6
[30-34]	9,6	20,6	13,8	9,8	28,3	15,6	9,5	30,1	16,0	10,5	23,9	15,1
[35-39]	7,4	17,3	11,1	8,1	25,3	13,6	7,5	24,5	13,1	8,3	21,4	12,7
[40-44]	6,7	15,8	10,1	7,6	21,6	12,2	6,6	21,0	11,3	8,0	18,5	11,6
[44-49]	6,5	14,6	9,6	7,7	20,5	12,3	7,0	19,6	11,3	7,2	18,4	11,3
[50-54]	6,5	15,2	9,7	8,4	18,6	11,9	7,4	19,3	11,5	7,8	18,1	11,6
[55-59]	6,7	14,9	9,6	8,6	19,3	12,3	8,4	19,2	12,2	7,4	17,2	11,0
[60-64]	7,5	20,4	11,7	11,5	21,5	14,8	10,5	20,6	14,0	7,8	22,0	13,0
[65-69]	10,8	29,0	17,1	14,8	27,2	19,1	11,5	24,8	16,6	12,6	26,8	18,1
[70,+]	17,8	37,9	24,5	24,3	30,4	26,3	20,9	27,6	23,4	20,7	33,2	25,1
Total	9,3	20,8	13,9	10,2	27,3	16,0	9,4	27,6	15,5	10,2	23,6	15,1

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Conclusion

Dans la région de Dakar, près de 62% des personnes âgées de 10 ans et plus savent lire et écrire dans une langue quelconque. Des disparités importantes du taux d'alphabétisation apparaissent selon la langue, le sexe, le département et l'âge.

Concernant la formation professionnelle, près de 4 personnes sur 5, âgées au moins de six ans, déclarent n'avoir reçu aucune formation professionnelle. Les femmes (83,2%) sont plus touchées par ce manque de formation professionnelle que les hommes (72,8%).

L'analyse du chômage des personnes âgées de 15 ans et plus, montre que quel que soient le département et le sexe, le phénomène touche plus les personnes de moins de 30 ans et celles âgées de 65 ans ou plus. Près d'une femme sur quatre est au chômage.

Chapitre IV : MIGRATION

Résumé

La population résidente de la région de Dakar en 2013 est estimée à 2 962 789 dont 2 142 816 (72,3%) sont nés hors de la région. Sur la population totale des natifs de la région, seuls 246 066 (11,5%) résident dans les autres régions au moment du RGPHAE.

Au cours des cinq années ayant précédé le recensement, la région de Dakar a enregistré 49897 départs de migrants vers d'autres pays. Le phénomène concerne surtout les hommes (35656) et ils proviennent en majorité du département de Dakar (14191 personnes) et de Pikine (12963 personnes).

La dynamique migratoire continue de modifier la structure de la population de la région.

Comparé à la plupart des régions du pays, l'indice de sortie de la région de Dakar (10,3 contre un indice d'entrée de 27,7) montre que Dakar est davantage une région d'immigration que d'émigration avec un solde migratoire positif de 573 907.

Introduction

L'étude de la migration et de l'urbanisation revêt un intérêt capital pour la région de Dakar. En effet, l'exode rural crée un déséquilibre entre le milieu rural et les villes. La connaissance de l'ampleur de ce déséquilibre permet une meilleure prise de décision.

Les informations collectées lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013 permettent de faire une analyse de la dynamique du phénomène migratoire, de fournir des données détaillées, tant sur l'ampleur des migrations internes et internationales que sur l'urbanisation.

Ce chapitre s'articule autour de trois parties. La première porte sur les concepts clefs, la seconde aborde le volume de la migration interne et enfin, la troisième est relative à l'intensité de la migration interne.

IV.1. DÉFINITION DES CONCEPTS

Migrations internes : Les migrations internes, ou migrations intérieures sont celles dont le lieu d'origine et le lieu de destination se trouvent tous les deux compris à l'intérieur du territoire.

Migration durée de vie : La migration durée de vie survient lorsque le lieu de résidence actuel du migrant est différent du lieu de naissance. Dans le cadre de ce chapitre, le lieu de naissance et le lieu de résidence sont ramenés à la région /département.

Indice de rétention de la migration : L'indice de rétention est la proportion de non migrants parmi la population dans une unité administrative considérée.

Indice de sortie de la migration : L'indice de sortie est la proportion des sorties parmi la population dans une unité administrative considérée en début de période.

Indice d'entrée : L'indice d'entrée est la proportion des entrées par rapport à la population totale de l'unité administrative considérée en début de période.

Solde migratoire : Le solde migratoire appelé aussi bilan migratoire est la différence entre les entrées et les sorties de migrants dans une unité administrative.

Ce solde est positif lorsque les entrées enregistrées sont supérieures aux sorties. Il est négatif dans le cas contraire.

Migration totale : La migration totale est la somme des entrées et des sorties d'une zone de migration.

Migration internationale : La migration internationale est appréhendée à partir de l'immigration durée de vie et de l'émigration.

- ✓ **Immigration durée de vie** : L'immigration internationale durée de vie désigne les arrivées sur le territoire national de personnes nées à l'étranger, qu'elles soient de nationalité sénégalaise ou étrangère.
- ✓ **Emigration** : Les émigrations concernent les sorties du territoire national vers l'étranger. Les émigrations ne concernent que les sorties du ménage (vers l'étranger) de six mois et plus. Il s'agit de l'émigration au cours des 5 dernières années.

IV.2. VOLUME DE LA MIGRATION INTERNE

IV.2.1. MIGRATION « DUREE DE VIE »

Les informations collectées lors du RGPHAE de 2013, en vue de l'étude des migrations internes durée de vie, portent sur le lieu de naissance de l'enquêté. Comparée au lieu de résidence actuelle, cette variable permet d'étudier la migration durée de vie. Un migrant interne « durée de vie » est une personne recensée résidente dans une région/département autre que sa région/département de naissance.

Au niveau de la région de Dakar, la population résidente en 2013 est estimée à 2 962 789 dont 2 142 816 (72,3%) sont nés hors de la région. De même, sur la population totale des natifs de la région, seuls 246 066 (11,5%) résident dans les autres régions au moment du RGPHAE.

L'indice de sortie qui en découle est alors de 10,3 contre un indice d'entrée de 27,7. Comparée à la plupart des régions du pays, la région de Dakar est davantage une région d'immigration que d'émigration avec un solde migratoire positif de 573 907 et un solde migratoire relatif de 17,4 (différence entre indice d'entrée et indice de sortie).

Tableau 4.1 : Effectifs des migrants « durée de vie » selon la région d'origine

Région Résidence	Résidents	Résidents Non	Entrées	Indice d'entrée	Sorties	Natifs	Natifs Non	Indice d'entrée
Dakar	2 962 789	2 142 816	819 973	27,7	246 066	2 388 882	2 142 816	10,3
Ziguinchor	526 945	462 694	64 251	12,2	156 756	619 450	462 694	25,3
Diourbel	1 451 634	1 156 857	294 777	20,3	200 053	1 356 910	1 156 857	14,7
Saint-Louis	881 706	814 031	67 675	7,7	129 163	943 194	814 031	13,7
Tambacounda	661 191	606 625	54 566	8,3	58 862	665 487	606 625	8,8
Kaolack	931 214	851 891	79 323	8,5	202 479	1 054 370	851 891	19,2
Thiès	1 753 683	1 512 521	241 162	13,8	279 760	1 792 281	1 512 521	15,6
Louga	855 671	792 112	63 559	7,4	197 996	990 108	792 112	20
Fatick	701 241	633 702	67 539	9,6	150 005	783 707	633 702	19,1
Kolda	642 286	598 820	43 466	6,8	55 362	654 182	598 820	8,5
Matam	540 329	506 716	33 613	6,2	46 313	553 029	506 716	8,4
Kaffrine	546 841	511 788	35 053	6,4	74 671	586 459	511 788	12,7
Kédougou	136 379	129 037	7 342	5,4	29 718	158 755	129 037	18,7
Sédhiou	442 756	418 276	24 480	5,5	69 575	487 851	418 276	14,3

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 4.2 : Solde migratoire durée de vie

REGION	SOLDE	SOLDE RELATIF
Louga	-134 437	-12,6
Kaolack	-123 156	-10,7
Ziguinchor	-92 505	-13,1
Fatick	-82 466	-9,5
St-Louis	-61 488	-6
Sédhiou	-45 095	-8,8
Kaffrine	-39 618	-6,3
Thiès	-38 598	-1,8
Kédougou	-22 376	-13,3
Matam	-12 700	-2,2
Kolda	-11 896	-1,7
Tambacounda	-4 296	-0,5
Diourbel	94 724	5,6
Dakar	573 907	17,4

Source : ANSD. RGPHAE 2013

IV.2.2. MIGRATION AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES

S'agissant de l'immigration au cours des 10 dernières années, la région de Dakar a enregistré 222 610 entrées, soit un indice d'entrée de 9,6. Cependant, le volume des sorties est moins important au cours de la même période. Le nombre de personnes résidents au sein de la région de Dakar en 2003 et qui résident dans une autre région en 2013 est de 154 616, soit un indice de sortie de 6,9.

La différence entre les entrées et les sorties au cours des 10 dernières années montre que la région de Dakar est plus attractive avec un solde migratoire de 67994 accompagné d'un solde migratoire relatif de 2,7.

Tableau 4.3 : Effectifs des immigrants au cours des 10 dernières années selon la région d'origine

REGION	RESIDENTS	RESIDENTS NON MIGRANTS	ENTREES	INDICE D'ENTREE	SORTIES	RESIDENTS RECENTS	RESIDENTS NON MIGRANTS RECENTS	INDICE DE SORTIE
Dakar	2 318 004	2 095 394	222 610	9,6	154 616	2 250 010	2 095 394	6,9
Ziguinchor	385 983	351 206	34 777	9	45 785	396 991	351 206	11,5
Diourbel	978 389	841 564	136 825	14	74 582	916 146	841 564	8,1
Saint-Louis	613 578	579 566	34 012	5,5	41 950	621 516	579 566	6,7
Tambacounda	437 090	411 461	25 629	5,9	30 112	441 573	411 461	6,8
Kaolack	628 205	591 578	36 627	5,8	69 671	661 249	591 578	10,5
Thiès	1 248 173	1 151 537	96 636	7,7	98 847	1 250 384	1 151 537	7,9
Louga	590 740	558 738	32 002	5,4	59 904	618 642	558 738	9,7
Fatick	467 007	430 253	36 754	7,9	44 586	474 839	430 253	9,4
Kolda	421 509	400 874	20 635	4,9	25 423	426 297	400 874	6
Matam	355 203	337 869	17 334	4,9	15 671	353 540	337 869	4,4
Kaffrine	348 413	329 825	18 588	5,3	34 353	364 178	329 825	9,4
Kédougou	91 435	86 174	5 261	5,8	14 301	100 475	86 174	14,2
Sédhiou	289 150	274 587	14 563	5,0	22 452	297 039	274 587	7,6

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 4.4: Solde migratoire

REGION	SOLDE	SOLDE RELATIF
Dakar	67 994	2,7
Ziguinchor	-11 008	-2,5
Diourbel	62 243	5,9
Saint-Louis	-7 938	-1,2
Tambacounda	-4 483	-0,9
Kaolack	-33 044	-4,7
Thiès	-2 211	-0,2
Louga	-27 902	-4,3
Fatick	-7 832	-1,5
Kolda	-4 788	-1,1
Matam	1 663	0,5
Kaffrine	-15 765	-4,1
Kédougou	-9 040	-8,4
Sédhiou	-7 889	-2,6

Source : ANSD. RGPHAE 2013

IV.2.3. MIGRATION AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

La migration au cours des cinq dernières années donne une indication de la dynamique récente des mouvements de population. Au cours des cinq dernières années, la région de Dakar a enregistré 151 590 entrées contre 126 524 sorties, soit un solde migratoire de 25 066 pour un solde migratoire relatif de 0,8.

En somme, quel que soit la période de référence considérée, la région de Dakar apparaît comme une zone de destination et, dans une moindre mesure, comme une zone de départ.

Tableau 4.5 : Effectifs des immigrants au cours des 5 dernières années selon la région d'origine

Régions	Résidents	Résidents non	Entrées	Indice d'entrée	Sorties	Résidents récents	Résidents non migrants	Indice de sortie
Dakar	2 683 773	2 532 183	151 590	5,6	126 524	2 658 707	2532183	4,8
Ziguinchor	462 676	435 773	26 903	5,8	31 608	467 381	435773	6,8
Diourbel	1 211 978	1 077 982	133 996	11,1	60 390	1 138 372	1077982	5,3
Saint-Louis	750 143	719 738	30 405	4,1	35 658	755 396	719738	4,7
Tambacound	552 815	528 092	24 723	4,5	26 742	554 834	528092	4,8
Kaolack	780 583	748 435	32 148	4,1	57 156	805 591	748435	7,1
Thiès	1 506 761	1 430 884	75 877	5	80 154	1 511 038	1430884	5,3
Louga	725 200	698 346	26 854	3,7	52 428	750 774	698346	7,0
Fatick	586 350	554 760	31 590	5,4	32 078	586 838	554760	5,5
Kolda	538 616	521 218	17 398	3,2	21 255	542 473	521218	3,9
Matam	448 270	431 862	16 408	3,7	11 658	443 520	431862	2,6
Kaffrine	446 042	428 994	17 048	3,8	32 829	461 823	428994	7,1
Kédougou	115 648	111 351	4 297	3,7	14 941	126 292	111351	11,8
Sédhiou	370 186	357 340	12 846	3,5	18 662	376 002	357340	5,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 4.6: Solde migratoire

Région	Solde	Solde
Dakar	25 066	0,8
Ziguinchor	-4 705	-1,0
Diourbel	73 606	5,8
Saint-Louis	-5 253	-0,6
Tambacounda	-2 019	-0,3
Kaolack	-25 008	-3,0
Thiès	-4 277	-0,3
Louga	-25 574	-3,3
Fatick	-488	-0,1
Kolda	-3 857	-0,7
Matam	4 750	1,1
Kaffrine	-15 781	-3,3
Kédougou	-10 644	-8,1
Sédhiou	-5 816	-1,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

IV.3. INTENSITÉ DE LA MIGRATION INTERNE

IV.3.1. MIGRATION « DUREE DE VIE »

Les immigrants durée de vie observés pendant le recensement au niveau de la région de Dakar proviennent presque de toutes les régions du pays. On note également une proportion importante de natifs de la région de Thiès (35%). L'essentiel des immigrants « duré de vie » proviennent des régions frontalières de Dakar.

S'agissant des natifs de Dakar, on remarque que les autres régions sont des destinations très peu prisées. Outre Dakar, les régions de Thiès, Diourbel et Saint Louis

représentent une part importante des migrants durée de vie avec respectivement 35% 18% et 10%.

IV.3.2. MIGRATION AU COURS DES 10 DERNIERES ANNEES

La dynamique migratoire des 10 dernières années obéit à une tendance similaire à celle observée au niveau de la migration durée de vie. L'essentiel des immigrants au cours des 10 dernières années provient des régions de Thiès, Ziguinchor, Diourbel.

Les régions d'origine constatées sont également similaires à celles des migrants « durée de vie ». Thiès vient en première position suivi des régions de Ziguinchor, Diourbel et Saint Louis. Il convient de signaler une augmentation de la proportion des migrants de la région de Thiès entre les 5 et 10 dernière années.

IV.3.3. MIGRATION AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

Au cours des cinq dernières années, 28% des personnes venues s'installer à Dakar viennent de la région de Thiès, 17% de la région de Diourbel, 12% de la région de Ziguinchor et 9% de la région de Saint-Louis. On note une augmentation de la part des migrants venant de la région de Thiès en passant de 28% à 29% ; cela est dû à la proximité des deux régions.

Les tendances de l'émigration récente ne s'écartent pas véritablement de celles observées au cours des 10 dernières années.

IV.4. DEPARTEMENT D'INSTALLATION DES MIGRANTS

Quelle que soit la période de référence considérée, le département de Dakar est la principale destination des immigrants au sein de la région de Dakar. 65,8% des immigrants durée de vie se sont installés au sein de ce département contre 18,0% au niveau de Pikine et 10,7% à Rufisque et 5,6% à Guédiawaye.

Tableau 4.7 : Répartition des migrants internes et externes selon le département de destination

Régions	Dakar	Pikine	Rufisque	Guédiawaye
Ziguinchor	77,3	12,6	5,9	4,2
Diourbel	65,9	19,7	6,8	7,7
Saint-Louis	69,8	16,3	7,9	6,0
Tambacounda	64,2	17,2	7,0	11,6
Kaolack	71,8	15,8	8,7	3,7
Thiès	57,8	19,2	18,3	4,7
Louga	63,2	20,3	9,8	6,8
Fatick	66,0	21,4	7,9	4,7
Kolda	79,4	10,9	5,5	4,2
Matam	71,0	19,0	3,9	6,1
Kaffrine	81,2	10,5	6,6	1,7
Kédougou	79,2	9,3	7,9	3,6
Sédhiou	74,7	16,3	6,2	2,8
Total	65,8	18,0	10,7	5,6
Département Dakar	92,6	4,3	1,9	1,2
Département Pikine	17,5	76,0	1,6	4,8
Département Rufisque	8,7	8,2	80,5	2,6
Département Guédiawaye	27,0	11,2	1,1	60,7

Source : ANSD.RGPHAE2013

De même, au cours des 10 dernières années, 75% des immigrants se sont installés dans le département de Dakar et 53% au cours de la période la plus récente. Le département de Guédiawaye est sans doute celui qui reçoit le moins d'immigrants, quelle que soit la période de référence. Par ailleurs, le choix du département d'installation varie selon la région d'origine. Les migrations des populations entre les départements sont faibles. Les populations ne sortent presque pas de leur département de naissance. De même, leur lieu de résidence, il y'a 10 et 5 ans, reste quasiment la même.

Tableau 4.8 : Répartition des migrants internes et externes selon le département de destination il y'a 10 ans

Régions	Dakar	Pikine	Rufisque	Guédiawaye
Ziguinchor	85	9	3	3
Diourbel	74	14	4	8
Saint-Louis	82	11	4	3
Tambacounda	71	12	4	13
Kaolack	84	10	4	2
Thiès	65	18	11	7
Louga	72	16	7	5
Fatick	76	15	6	3
Kolda	90	6	2	1
Matam	84	9	4	4

Régions	Dakar	Pikine	Rufisque	Guédiawaye
Kaffrine	84	10	4	1
Kédougou	90	6	2	2
Sédhiou	81	10	4	5
Total	76	13	6	5
Département Dakar	98	1	0	0
Département Pikine	4	94	0	1
Département Rufisque	4	6	89	2
Département Guédiawaye	8	3	0	89

Source : ANSD.RGPHAE2013

Tableau 4.9 : Répartition des migrants internes et externes selon le département de destination il y'a 5 ans

Régions	Dakar	Pékine	Rufisque	Guédiawaye
Ziguinchor	85	9	3	3
Diourbel	74	14	4	8
Saint-Louis	82	11	4	3
Tambacounda	71	12	4	13
Kaolack	84	10	4	2
Thiès	65	18	11	7
Louga	72	16	7	5
Fatick	76	15	6	3
Kolda	90	6	2	1
Matam	84	9	4	4
Kaffrine	84	10	4	1
Kédougou	90	6	2	2
Sédhiou	81	10	4	5
Total	76	13	6	5
Département Dakar	98	1	0	0
Département Pikine	4	94	0	1
Département Rufisque	4	6	89	2
Département Guédiawaye	8	3	0	89

Source : ANSD.RGPHAE2013

IV.5. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DES IMMIGRANTS

L'immigration durée de vie demeure l'apanage des jeunes et des adolescents. Cependant, en termes de valeurs relatives, la migration augmente avec l'âge. Les durées d'exposition différentes expliquent en partie cette variation de la migration par groupe d'âges. La comparaison selon le sexe montre que les flux migratoires enregistrent légèrement plus d'hommes que de femmes.

S'agissant de la migration récente (10 et 5 ans), l'intensité des mouvements migratoires est plus forte entre 20 et 40 ans. Les déplacements de population au niveau de la région de Dakar sont sans doute liés à l'exercice d'une activité économique donnée.

Tableau 4.10 : Répartition des immigrants et des émigrants durée de vie selon l'âge et le sexe

Age	SEXE					
	Masculin		Féminin		Total	
	immigrant durée de vie	émigrant durée de vie	immigrant durée de vie	émigrant durée de vie	immigrant durée de vie	émigrant durée de vie
0-4	9881	10711	10309	10048	20190	20759
05 – 9	11760	16275	14702	15346	26462	31621
10- 14	13137	16937	19289	15781	32426	32719
15-19	22793	14294	35452	14844	58245	29138
20-24	44032	10618	50687	14928	94719	25545
25-29	56812	9258	53403	15212	110215	24470
30-34	50469	8611	43966	13732	94435	22344
35-39	41428	6961	36213	10395	77641	17355
40-44	33701	5354	29568	7752	63269	13106
45-49	26864	4055	26386	5623	53250	9678
50-54	26822	3298	25575	4049	52397	7347
55-59	23629	2262	20960	2348	44589	4609
60-64	19382	1777	16324	1682	35706	3459
64-69	10658	810	9714	774	20372	1584
70-74	8286	536	7821	524	16107	1061
75-79	4808	265	4504	292	9312	557
80+	4978	343	5660	369	10639	712

Source : ANSD.RGPHAE2013

Tableau 4.11 : Répartition des immigrants et des émigrants des 10 dernières années selon l'âge et le sexe

Age	SEXE					
	Masculin		Féminin		Total	
	immigrant durée de vie	Emigrant durée de vie	immigrant durée de vie	Emigrant durée de vie	immigrant durée de vie	Emigrant durée de vie
10- 14	7447	10128	10673	9142	18119	19271
15-19	12093	8242	19806	9289	31899	17532
20-24	24018	6866	27530	10980	51548	17846
25-29	25119	9417	23229	12576	48348	21993
30-34	13819	12270	12880	10478	26699	22748
35-39	7702	10066	7382	7044	15083	17110
40-44	5171	7086	4574	4540	9745	11626
45-49	3413	4792	2976	3007	6389	7799
50-54	2563	4425	2374	2080	4937	6505
55-59	1959	3202	1510	1379	3469	4581
60-64	1379	2564	1191	992	2570	3556
64-69	570	1146	688	540	1258	1686
70-74	381	734	628	452	1009	1186
75-79	229	313	382	232	611	545
80+	300	313	624	319	924	632

Source : ANSD.RGPHAE2013

Tableau 4.12 : Répartition des immigrants et des émigrants au cours des 5 dernières années selon l'âge et le sexe

Tranche	SEXE
---------	------

d'âge	Masculin		Féminin		Total	
	immigrant durée de vie	émigrant durée de vie	immigrant durée de vie	émigrant durée de vie	immigrant durée de vie	émigrant durée de vie
05-09	5741	7598	6877	7047	12618	14645
10- 14	4842	6491	7256	5882	12098	12373
15-19	8785	5829	14728	6728	23513	12557
20-24	16848	6123	19336	8533	36184	14656
25-29	13024	9878	13525	9236	26550	19114
30-34	6642	9818	7133	6728	13776	16546
35-39	4242	6856	4200	4185	8442	11041
40-44	2948	4983	2700	2715	5647	7699
45-49	1930	3422	1793	1828	3723	5250
50-54	1524	3185	1456	1269	2979	4453
55-59	1154	2252	951	912	2106	3164
60-64	824	1692	724	687	1547	2379
64-69	321	664	442	356	763	1020
70-74	250	476	411	301	661	777
75-79	155	212	250	179	405	391
80+	187	221	391	238	578	460

Source : ANSD.RGPHAE2013

IV.6. MIGRATIONS INTERNATIONALES

IV.6.1. IMMIGRATIONS INTERNATIONALES

L'essentiel des immigrants internationaux viennent d'Europe (55,37%) et des pays de l'Afrique de l'Ouest (15,42%). Ces immigrants sont constitués de Sénégalais nés à l'étranger et de Sénégalais qui, il y'a 10 ans et 5 ans, étaient hors du pays avec un effectif de 4192 (8,42%).

Au niveau de la région de Dakar, la migration est plus importante chez les garçons que chez les filles avec respectivement 35656 et 14241 individus.

Tableau 4.13 : Immigration internationale par région d'origine selon le département

REGION ORIGINE/Nationalité	DEPARTEMENT							
	Dakar		Pikine		Rufisque		Guédiawaye	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Sénégal	1519	815	772	240	300	72	348	126
Afrique de l'Ouest	1592	760	2550	731	926	243	693	200
Afrique de Centre	766	164	1175	118	354	46	339	37
Afrique du Nord	1004	665	923	380	298	161	346	151
Autres Africains	105	23	143	15	27	3	34	6
Américains	833	547	316	122	94	40	146	61
Asiatiques	127	38	40	11	6	7	16	0
Européens	8079	4519	6899	2064	1731	592	2730	1014
Orientaux	143	105	138	80	61	44	47	26
Autres	27	9	6	4	3	0	1	1
Total	14194	7646	12963	3765	3799	1208	4700	1622

Source : ANSD.RGPHAE2013

IV.6.2. EMIGRATION INTERNATIONALE AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

Au cours des cinq années ayant précédés le recensement, la région de Dakar a enregistré 49897 départs de migrants vers d'autres pays. Ces migrants sont essentiellement des hommes (35656) et proviennent en majorité du département de Dakar (14191 personnes) et de Pikine (12963 personnes).

Par contre, le département de Rufisque est moins concerné par l'émigration internationale avec l'effectif le plus faible (5007 personnes).

Tableau 4.14 : Répartition des émigrants internationaux par département selon le sexe

Département	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Dakar	14194	7646	21840
Pikine	12963	3765	16728
Rufisque	3799	1208	5007
Guédiawave	4700	1622	6322
Total	35656	14241	49897

Source : ANSD.RGPHAE 2013

Conclusion

Au Sénégal, les migrants internes «durée de vie» sont estimés à 1 896 779 d'individus, soit 14,6% de la population et la région de Dakar a accueilli la plus grande partie de ces flux migratoires avec 43,2%.

Le bilan migratoire durée de vie montre que la région de Dakar a enregistré le solde migratoire le plus important (+573907) et dépasse de loin son suivant immédiat qui est la région de Diourbel (+94724).

Il apparaît que la dynamique migratoire des 10 dernières années obéit à une tendance similaire à celle observée au niveau de la migration durée de vie.

En outre, au cours des cinq dernières années, 28% des personnes venues s'installer à Dakar viennent de la région de Thiès, 17% de la région de Diourbel, 12% de la région de Ziguinchor et 9% de la région de Saint-Louis. Quelle que soit la période de référence considérée, le département de Dakar est la principale destination des immigrants au sein de la région de Dakar.

Chapitre V : MENAGE-HABITAT-ENVIRONNEMENT

Résumé

En matière d'habitation, la région de Dakar présente une situation assez particulière avec 48,8% des ménages qui vivent dans des maisons basses, 41,7% dans des maisons à étage et 5,5% dans des immeubles.

La propriété et la location restent le principal statut d'occupation des ménages, en l'occurrence dans le département de Dakar avec près de 3 ménages sur 5 (57,7%) et celui de Guédiawaye, 44,4% des ménages. A Rufisque (63,6%) et à Pikine (42,1%), une part importante de ménages est propriétaire de leur logement.

Une autre particularité de la région de Dakar, c'est que les ménages à 1 personne sont majoritaires avec près de 36% des ménages. Ce type de ménage se trouve plus dans le département de Dakar avec 39,2%.

Quel que soit le département considéré, le principal mode d'éclairage est l'électricité avec plus de neuf ménages sur dix (93,8%). Ce mode d'éclairage est plus fréquent dans les départements de Dakar (96,5%) et Guédiawaye (96,4%) de ménages.

Le robinet constitue le principal mode d'approvisionnement en eau des ménages à Dakar. En effet, 65,0% des ménages disposent d'un robinet dans leur logement, 23,7% dans la cour, tandis que 8,2% utilisent le robinet public ou la borne fontaine.

Concernant l'assainissement, la chasse avec fosse est considérée comme principal type d'aisance, avec 46,8% des ménages. Les toilettes équipées de fosse et raccordée à l'égout sont utilisées par 40,9% des ménages.

Introduction

Dakar est une région fortement urbanisée. Les conséquences de cette urbanisation peuvent impacter sur la structure des ménages, l'accès aux services tels que l'eau, l'électricité, l'assainissement et l'éclairage.

Les efforts de prise en compte des besoins des populations remontent à l'époque coloniale. De 1903 à 1908, le gouverneur Général ROUME transforme Dakar par un très gros effort d'urbanisation et en 1946, Dakar dispose d'un Plan Directeur d'urbanisme (PDU).

En outre, les pouvoirs publics interviennent depuis 1970 dans l'aménagement de parcelles viabilisées (parcelles assainies et ZAC), la production de logements à loyer modéré (SICAP et SN-HLM) et le soutien aux coopératives d'habitat.

Après une définition des concepts, ce chapitre aborde la situation des ménages en se focalisant sur leur taille, les caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages et l'accès au service tels que l'éclairage, l'eau et l'assainissement.

V.1. DEFINITION DES CONCEPTS

V.1.1. LE MENAGE

Le ménage peut être défini comme un groupe de personnes, apparentées ou non, vivant ensemble sous le même toit et mettant en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes appelées membres du ménage prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage (CM).

L'appartenance à un ménage dépend également de la durée de résidence. En effet, toute personne ayant passé au moins 6 mois ou qui en a l'intention, est considérée comme membre du ménage. Dans nos langues nationales, les notions de "ndieul" en Wolof, "ngank" en Serer, "hirandé" en Toucouleur et "siitik" en Diola, rendent fidèlement le sens du concept de ménage. Ces ménages ainsi définis sont connus sous le nom de ménages ordinaires.

Il existe une autre catégorie de ménages rarement étudiée appelée ménage collectif. Un ménage collectif est défini comme un ensemble de personnes résidant dans un établissement public ou privé pour des raisons de santé, d'étude, d'incarcération, de vacances, etc. A la différence des ménages ordinaires, la notion de chef de ménage n'est pas utilisée pour les ménages collectifs, on parle plutôt de responsable.

V.1.2. TAILLE DES MENAGES

Dans la région de Dakar, un ménage ordinaire compte en moyenne 6,7% personnes, soit deux personnes de moins que la moyenne nationale (Tableau 4.1). En outre, la taille moyenne des ménages est plus élevée en milieu rural (8,5%) qu'en milieu urbain (6,6%).

En termes de variation départementale, Rufisque enregistre la taille moyenne de ménage la plus élevée de la région estimée à 8,3 personnes et le département de Dakar avec la plus faible taille moyenne de ménage estimée à 5,4 personnes.

Tableau 5.1 : Répartition des ménages recensés selon la taille du ménage par département

Département	Taille du ménage		
	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Dakar	5,4	-	5,4
Pikine	7,5	-	7,5
Rufisque	8,2	8,5	8,3
Guédiawaye	7,6	-	7,6
Total	6,6	8,5	6,7

Source : ANSD. RGPHAE 2013

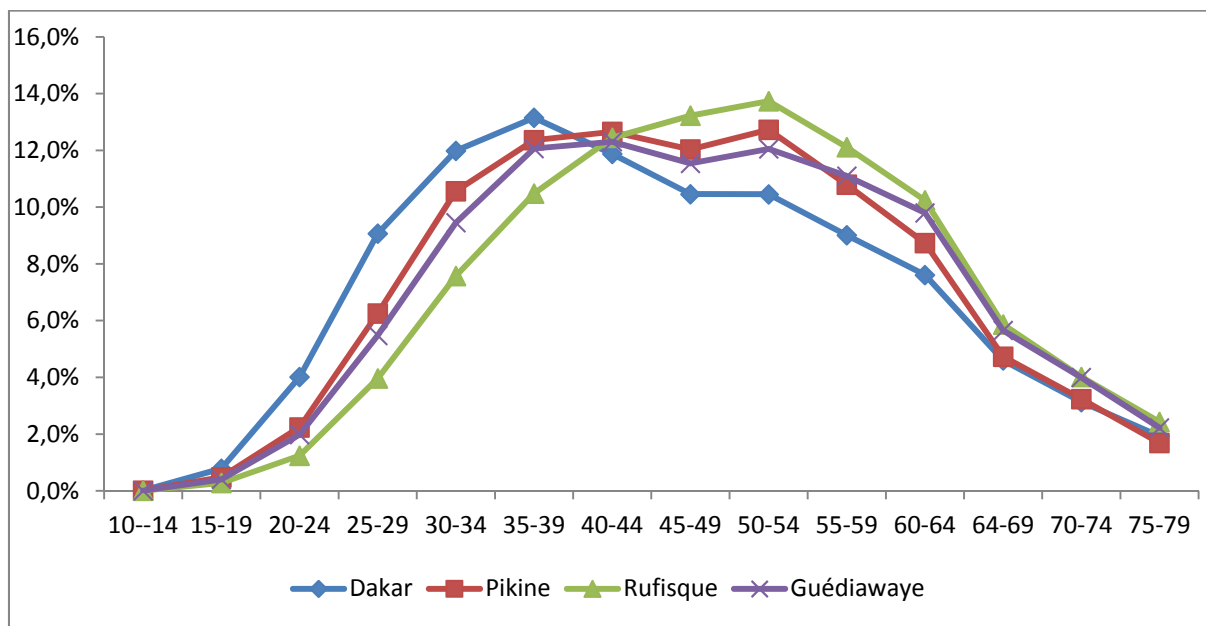
V.2. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DU CHEF DE MENAGE

L'analyse de la structure par âge montre que la majeure partie des chefs de ménages appartient au groupe d'âges 35-44 ans avec une proportion de près de 25%. Les jeunes de moins de 25 ans ne représentent que 3,5% des chefs de ménages, tandis que les personnes âgées de 75 ans et plus qui sont chefs de ménage agricole représentent 5,5%. La même tendance est observée partout, quel que soit le sexe et le département.

Aussi, le nombre de chefs de ménage augmente avec l'âge, quel que soit le département. Les chefs de ménage âgés moins de 20 ans sont faiblement représentés au niveau des départements.

Enfin, au niveau régional, 71% des ménages sont dirigés par des hommes, le même constat est observé dans tous les départements.

Graphique 5.1 : Répartition des CM selon le groupe d'âge et le sexe par département et par milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

V.3. CARACTERISTIQUES DES HABITATIONS

La région de Dakar présente une situation assez particulière avec 48,8% des ménages qui vivent dans des maisons basses, 41,7% dans des maisons à étage et 5,5% dans des immeubles, une faible proportion de ménages vivant dans des maisons en case ou en baraque avec respectivement 2,3% et 1,2%. Ce constat est une conséquence du degré d'urbanisation et de modernisation de la région de Dakar.

Au niveau du département de Dakar, plus d'un ménage sur deux (54,8%) vivent dans des maisons à étage, alors que dans les départements de Pikine et de Rufisque, la majorité des ménages vivent dans des maisons basses avec respectivement 63,8% et 77,8%. A Guédiawaye, les maisons à étage (49%) et les maisons basses (44,2%) prédominent.

Tableau 5.2 :Type de logement par département (%)

Types de logement	DEPARTEMENT				Ensemble
	Dakar	Pikine	Rufisque	Guédiawaye	
Autre	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Case	0,7	1,5	1,8	1,2	1,2
Baraque	2,8	1,5	2,8	1,1	2,3
Maison basse	30,5	63,8	77,8	44,2	48,8
Maison à étage	54,8	31,3	16,5	49,0	41,7
Immeuble à	10,4	1,3	0,5	3,9	5,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

A Dakar, la location est le principal statut d'occupation des ménages, en l'occurrence dans le département de Dakar avec près de 3 ménages sur 5 (57,7%), de même que celui de Guédiawaye avec (44,4% des ménages). Par contre, à Rufisque (63,6%) et Pikine (42,1%), la majorité des ménages sont propriétaires de leur logement.

La colocation concerne 6,9% des logements. Elle est plus fréquente à Pikine (8,4%) et à Guédiawaye (8,9%). En revanche, à Rufisque, seuls 3,4% de ménages s'y adonnent.

La gratuité du logement est assez rare (5,3%) dont 1,5% par l'employeur et 2,8% par les parents ou amis. La plupart des logements octroyés par l'employeur est observée dans le département de Dakar avec 2,5% des ménages.

Enfin, la location-vente est quasi inexistante et représente 0,1% des ménages, concernée uniquement par le département de Dakar.

Tableau 5.3 : Statut d'occupation des ménages selon le département (%)

Statut d'occupation	Dakar	Pikine	Rufisque	Guédiawaye	Ensemble
Propriétaire	27,4	42,1	63,6	39,2	37,9
Co propriétaire	3,0	4,1	6,5	3,6	3,9
Locataire	57,7	40,6	19,1	44,4	46,0
Co locataire	6,3	8,4	3,4	8,9	6,9
Location-vente	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Logé par employeur	2,5	0,5	1,7	0,4	1,5
Logé par les parents	1,9	3,4	4,2	2,7	2,8
Autre	1,0	0,8	1,5	0,8	1,0

Source: ANSD. RGPHAE 2013

L'auto construction est le mode d'acquisition prédominant au niveau régional (71,5% des ménages propriétaires), suivie de l'héritage (14,8%) et ceci quel que soit le département. Le recours à un promoteur immobilier (6,2%) concerne plus les départements de Dakar (11,6%) et de Guédiawaye (9,9%) des propriétaires. Par contre à Rufisque et à Pikine, l'acquisition du logement par le privé est faible, respectivement 2,4% et 2,8%.

L'acquisition du logement par les coopératives est faible (3,7%) et est plus présente à Dakar (4,5%) et à Rufisque (4,4%).

Tableau 5.4 : Mode d'acquisition du logement par département (%)

Mode d'acquisition du logement	Dakar	Pikine	Rufisque	Guédiawaye	Ensemble
Auto construction	62,6	79,1	72,2	72,3	71,5
Promoteur immobilier	11,6	2,4	2,8	9,9	6,2
Coopérative d'habitat	4,5	2,8	4,4	2,3	3,7
Héritage	16,5	12,9	16,6	12,2	14,8
Autre	4,8	2,8	3,9	3,4	3,8

Source : ANSD. RGPHAE 2013

V.4. DENSITE DU LOGEMENT

La densité du logement permet d'évaluer la promiscuité au sein du ménage. Dans la région de Dakar, les ménages à 1 personne sont majoritaires avec 35,9% des ménages. Ce type de ménage se trouve plus dans le département de Dakar avec 39,2%. Aussi, le taux d'occupation (moins d'une personne par pièce) est plus élevé dans le département de Dakar avec 10,9%, il est suivi de Guédiawaye avec un taux de 7,3% ; ensuite viennent les départements de Rufisque et Pikine qui enregistrent respectivement 7,2% et 6,9%.

En outre, 26,0% des ménages comptent 2 personnes par pièce à usage d'habitation. On en recense 30,3% des ménages dans le département de Rufisque.

Les ménages comptant 5 personnes ou plus par pièce à usage d'habitation représentent 7,9% de l'ensemble des ménages ordinaires et sont en majorité localisés dans le département de Pikine (9,4%).

Tableau 5.5 : Répartition des ménages selon la densité du logement par département

Département	moins d'une pers (%)	une pers (%)	deux pers (%)	trois pers (%)	quatre pers (%)	cinq pers et + (%)	Total (%)
Dakar	10,9	39,2	23,2	12,3	7,1	7,3	100
Pikine	6,9	32,2	27,7	15,9	8,0	9,4	100
Rufisque	7,2	33,7	30,3	15,7	7,0	6,1	100
Guédiawaye	7,3	35,6	27,8	14,8	6,8	7,7	100
Total	8,7	35,9	26,0	14,1	7,4	7,9	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

V.5. APPROVISIONNEMENT EN EAU

L'accès à une eau potable concourt au maintien en bonne santé de la population. L'un des objectifs des OMD est de faire en sorte que 88% de la population mondiale accèdent à l'eau potable. Selon l'OMS, cet objectif est atteint depuis la fin de l'année 2010. Cependant, ce progrès est très disparate entre les continents, les pays voire

même en leur sein. L'Afrique Subsaharienne concentre l'essentiel de la population mondiale n'ayant pas accès à une source améliorée d'eau potable.

Au Sénégal, le robinet constitue le principal mode d'approvisionnement en eau des ménages (73,8%). 37,4% des ménages disposent d'un robinet dans leur logement, tandis que 16,3% utilisent le robinet public ou la borne fontaine.

Dans la région de Dakar, le robinet constitue le principal mode d'approvisionnement en eau des ménages. En effet, 65,0% des ménages disposent d'un robinet dans leur logement, 23,7% dans la cour, tandis que 8,2% utilisent le robinet public ou la borne fontaine.

La proportion de ménages disposant d'un robinet dans le logement est plus élevée dans le département de Dakar et Guédiawaye avec respectivement 71,5% et 70,1%.

Les autres sources d'approvisionnement en eau potable, comme les eaux minérales, sont très peu usitées par les ménages. En général, moins de 1% des ménages y ont recours.

Tableau 5.6 : Source d'approvisionnement en eau par département (%)

Source d'approvisionnement en eau	Dakar	Pikine	Rufisque	Guédiawaye	Total
Robinet dans logement	71,5	59,8	52,0	70,1	65,0
Robinet dans cour/parcelle	21,1	27,3	21,8	25,8	23,7
Robinet public/borne fontaine	4,7	10,7	17,8	3,1	8,2
Puits à pompe ou forage	0,0	1,2	1,1	0,4	0,6
Puits protégé	0,1	0,6	4,3	0,1	0,8
Puits non protégé	0,0	0,1	2,1	0,0	0,3
Source protégée	0,4	0,2	0,3	0,1	0,3
Source non protégée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Camion-citerne	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1
Charrette avec petite citerne/tonneau	0,1	0,1	0,4	0,0	0,1
Eau de surface	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Eau minérale/améliorée	1,8	0,1	0,1	0,3	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

V.6. MODE D'ECLAIRAGE

Quel que soit le département considéré, le principal mode d'éclairage est l'électricité avec plus de neuf ménages sur dix (93,8%). Cette proportion est plus importante dans les départements de Dakar (96,5%) et de Guédiawaye (96,4%). Par contre, à Rufisque, le pourcentage de ménages utilisant l'électricité comme source d'énergie est le plus faible (85,8%). Contre toute attente, la deuxième source d'énergie utilisée dans la capitale Dakar est la bougie (4,5%), et même au niveau de tous les départements. Le département de Rufisque (10,2%) figure en tête, suivi de Pikine

(5,8%). Les départements de Dakar et Guédiawaye se côtoient avec respectivement 2,3% et 2,8%.

La lampe rechargeable comme mode d'éclairage touche 0,6% des ménages de la région de Dakar et le solaire 0,3% dont la majorité est répertoriée dans Rufisque avec respectivement 1,6% et 0,8%. Les autres modes d'éclairage, bien qu'ils existent dans les différents départements de Dakar, sont à des proportions relativement négligeables : le gaz (0,2%), le solaire (0,3%) et la lampe artisanale(0,1%). L'utilisation du groupe électrogène comme principal mode d'éclairage est quasi inexistante (moins de 0,01%).

Tableau 5.7: Principal mode d'éclairage par département (%)

Mode d'éclairage principal	Dakar	Pikine	Rufisque	Guédiawaye	Total
Electricité	96,5	92,6	85,8	96,4	93,8
Solaire	0,2	0,2	0,8	0,2	0,3
Groupe électrogène	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Gaz	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Lampe à pétrole artisanale	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1
Lampe tempête	0,1	0,2	0,5	0,1	0,2
Bougie	2,3	5,8	10,2	2,8	4,5
Bois	0,0	0,1	0,3	0,1	0,1
Lampe rechargeable	0,4	0,5	1,6	0,2	0,6
Autre	0,2	0,2	0,4	0,1	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

V.7. TYPE D'AISSANCE

Le type d'aisance utilisé par les ménages renseigne sur les conditions d'hygiène et d'assainissement de la région. Dans la région de Dakar, la chasse avec fosse est considérée comme principal type d'aisance avec près de 47% des ménages. Les toilettes équipées de fosse et raccordée à l'égout sont utilisées par près de 41% des ménages.

Malgré les efforts réalisés dans la lutte contre la défécation à l'air libre, 0,5% des ménages de la région utilisent la nature comme type d'aisance. Cette proportion est particulièrement élevée dans les départements de Rufisque, Pikine et Guédiawaye avec respectivement 1,2%, 0,7% et 0,6%.

Tableau 5.8: Type d'aisance par département (%)

Type d'aisance	Dakar	Pikine	Rufisque	Guédiawaye	Total
Chasse raccordée à	73,6	11,4	12,7	26,0	40,9
Chasse avec fosse	19,7	71,4	67,9	61,8	46,8
Couverte	3,2	10,6	10,7	6,5	6,9
Non couverte	1,9	3,9	4,2	3,7	3,0
Ventilée améliorée	0,3	1,2	1,8	1,1	0,8
Edicule public	0,6	0,4	0,4	0,2	0,5
Dans la nature	0,2	0,7	1,2	0,6	0,5
Autre	0,5	0,4	1,2	0,2	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Conclusion

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage indique que dans la région de Dakar, un ménage ordinaire compte en moyenne 6,7 personnes, soit deux personnes de moins que la moyenne nationale.

L'analyse de la structure par âge des chefs de ménages montre que la majeure partie appartient au groupe d'âges 35-44 ans avec une proportion de près de 25%.

Concernant les caractéristiques du logement, près de 49 % des ménages vivent dans des maisons basses, 41,7% dans des maisons à étage et 5,5% dans des immeubles.

Par rapport à l'accès à l'eau, le robinet constitue le principal mode d'approvisionnement en eau des ménages.

Quel que soit le département considéré, le principal mode d'éclairage est l'électricité avec plus de neuf ménages sur dix (93,8%). La bougie constitue la deuxième source d'énergie aussi bien au niveau régional que départemental. En effet, si dans la région de Dakar, la bougie n'est utilisée que par 4,5% des ménages, elle est plus fréquente dans les départements de Rufisque (10,2%) et Pikine (5,8%).

Chapitre VI : AGRICULTURE

Résumé

Le Sénégal compte 755 532 ménages agricoles dont 63 601 (8,4%) sont localisés dans la région de Dakar. Au niveau national, les ménages agricoles vivent en majorité en zone rurale (73,8%). Aussi, 94,1% des ménages agricoles de la région de Dakar sont des citadins.

L'élevage est la principale activité pratiquée dans la région de Dakar ; 39384 ménages s'y adonnent. Les 2/3 sont localisés dans les départements de Dakar (10055) et de Pikine (16020). La culture pluviale est pratiquée par 5723 ménages et la culture maraîchère par 3505 ménages. L'arboriculture fruitière est exercée par 1010 ménages.

Dans la région dakaroise, le nombre de ménages qui pratiquent la floriculture, la sylviculture et la culture de décrue sont négligeables (300 ménages).

Malgré le fait que la région de Dakar soit une presqu'île, seuls 2191 ménages font la pêche ou l'aquaculture.

Introduction

Le secteur agricole est considéré comme un des leviers de l'économie nationale. Il constitue un secteur-clé pour le développement économique et social du pays, compte tenu de la population qui en dépend directement et de sa dimension stratégique en matière de sécurité alimentaire, et de sa contribution dans la régulation des équilibres macroéconomiques et sociaux.

A cet égard, la disponibilité d'informations fiables, pertinentes et actualisées est un préalable pour une réussite de toute politique économique. De plus, l'élaboration de programmes de développement socioéconomique nécessite la disponibilité d'informations sectorielles de qualité.

VI.1. RÉPARTITION SPATIALE DES MÉNAGES AGRICOLES

La région de Dakar n'a pas une vocation agricole. La seule partie rurale, située dans le département de Rufisque, permet de cultiver des céréales et des cultures industrielles. Cependant, les surfaces cultivables se réduisent considérablement au profit des habitations. Une partie de la région est constituée par les Niayes, caractérisées par une nappe d'eau souterraine peu profonde de 0,5 à 5 mètres et constituées de dunes et de dépressions propices aux cultures maraîchères qui fournissent une part importante des produits maraichers consommés dans la région.

Tableau 6.1 : Répartition des ménages agricoles de la région selon le milieu de résidence

Département	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	17764	29,7	-	-	17764	27,9
Pikine	24657	41,2	-	-	24657	38,8
Rufisque	9719	16,2	3736	100,0	13455	21,2
Guédiawaye	7725	12,9			7725	12,2
Total	59865	100,0	3736	100,0	63601	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

C'est ainsi que 100% des ménages en milieu rural s'adonnent à une activité agricole sans y être seulement salarié. En outre, dans le milieu urbain, le département de Pikine enregistre plus de ménages agricoles, soit 41,2% de l'effectif régional, suivi du département de Dakar avec 29,7% des ménages. Viennent après les départements de Rufisque et Guédiawaye qui enregistrent respectivement 16,2% et 12,9%.

VI.2. GRANDES CULTURES PRATIQUEES

L'élevage est la principale activité pratiquée dans la région de Dakar avec 39384 ménages. Les 2/3 sont localisés dans les départements de Dakar (10055) et de Pikine (16020). La culture pluviale est pratiquée par 5723 ménages et la culture maraichère par 3505 ménages ; aussi, l'arboriculture fruitière est exercée par 1010 ménages.

La région de Dakar est une presqu'île ; c'est ainsi que sur l'ensemble des ménages, 2191 pratiquent la pêche ou l'aquaculture.

La floriculture, la sylviculture et la culture de décrue ne sont pratiquées que par une infime partie des ménages de la région (300).

Tableau 6.2 : Répartition des ménages agricoles par département selon le type de d'activités pratiquées

Activités pratiquées	DEPARTEMENT				Ensemble
	Dakar	Pikine	Rufisque	Guédiawaye	
Culture pluviale	1905	1114	2345	359	5723
Culture irriguée (hors maraichage)	339	213	301	45	898
Culture maraichère	535	770	2098	102	3505
Culture de décrue	129	81	156	20	386
Arboriculture fruitière	397	134	406	73	1010
Sylviculture	23	14	16	4	57
Pêche/Aquaculture	843	302	1019	34	2198
Floriculture	144	84	61	11	300
Elevage	10055	16020	6106	7203	39384

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Conclusion

Bien que la Région de Dakar n'ait pas une vocation agricole, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage indique que seuls 63601 ménages de la région sont agricoles. La répartition spatiale de ces ménages montre que près de 39% sont concentrés dans le département de Pikine.

L'élevage est la plus grande activité pratiquée(39384) dans la région. Un nombre important de ménages pratique la culture pluviale (5723), le maraichage(3505) et la pêche ou l'aquaculture (2191).

La floriculture(300 ménages), la pêche ou l'aquaculture (2191 ménages), la sylviculture (57ménages) et la culture de décrue (386ménages) ne sont pratiquées que par une infime partie des ménages agricoles de la région.

CONCLUSION GENERALE

Essentiellement urbaine (95%), la population résidente de la Région de Dakar est estimée à 3 137196 individus, soit 23% de la population nationale. C'est une population assez jeune, car plus de la moitié est âgée de 23 ans et l'âge moyen est estimé à 25 ans. La répartition entre hommes et femmes est presque égale (50,3% contre 49,7% de femmes). Parmi les départements de la région, Pikine est le plus peuplé avec 37% de la population. La seule zone rurale de la région se trouve dans le département de Rufisque et représente 23% de la population de ce département.

Concernant la situation matrimoniale de la population de 10 ans et plus, plus d'un Dakaïois sur deux est célibataire et les mariés sont estimés à près de 44%. Les veufs, les divorcés, les séparés totalisent de faibles proportions. Les femmes sont plus nombreuses dans le mariage et les hommes dans le célibat. Ces mêmes tendances se dessinent dans les départements, quel que soit le sexe. Le mariage est plus tardif chez les hommes. En effet, dans le département de Dakar, moins d'1% des hommes et près de 3% des femmes sont mariés à 10-19 ans. La plupart des hommes se marient à 30-39 ans avec près de 31% des hommes mariés. C'est à partir de 40 ans que l'équilibre s'établit entre les hommes et les femmes.

Du fait de son niveau d'urbanisation et de la présence d'établissements sanitaires de qualité dans la région, la population de Dakar se caractérise par un niveau de fécondité et mortalité beaucoup plus faible que le niveau national. Par conséquent, l'espérance de vie au niveau de la région de Dakar (69,6 ans) est très au-dessus de celle du niveau national (64,8ans). Cette espérance de vie est plus élevée chez les femmes (70,9ans) que chez les hommes (68,4ans).

Au niveau de l'état civil, les données du RGHAE révèlent qu'en 2013, plus de neuf personnes recensées à Dakar sur dix (95,1%) possèdent un acte d'état civil, près de 89% un bulletin de naissance et 6,4% un jugement supplétif. La possession d'acte de naissance est élevée à Dakar, même si elle est plus importante en milieu urbain (93,3% contre 92,8% pour le milieu rural). La proportion de décès déclarés à Dakar est de 82,8% et reste la plus élevée sur tout le pays.

Au niveau régional, les personnes âgées de 10 ans et plus sachant lire et écrire dans une langue quelconque concernent 61,9%. Des disparités importantes du taux

d'alphabétisation apparaissent selon la langue, le sexe, le département et l'âge. La langue d'alphabétisation la plus répandue est le Français avec (56,3%).

En 2013, la population active de la région de Dakar est évaluée à 1 143167 individus. Cette population active est essentiellement concentrée au niveau des départements de Dakar et Pikine avec une représentativité respective de 41% et 35%. Le taux de chômage est estimé à 7%, bien en de ça de la moyenne nationale.

Au niveau de la migration, les résultats montrent que, quelle que soit la période de référence considérée, la région de Dakar apparaît comme une zone attractive. La différence entre les entrées et les sorties au cours des 10 dernières années montre que Dakar est une région très attractive, avec un solde migratoire de 67994 et un solde migratoire relatif de 2,7. Le constat reste le même pour la migration des cinq dernières années.

L'essentiel des immigrants internationaux vient d'Europe (55,4%) et des pays de l'Afrique de l'Ouest (15,4%). Parmi ces immigrants, l'effectif des Sénégalais nés à l'étranger et des Sénégalais qui, il y'a 10 ans et 5 ans, étaient hors du pays, se chiffre à 4192 personnes, soit 8,4%. Au niveau de la région de Dakar, la migration est plus importante chez les garçons que chez les filles qui enregistrent respectivement 35656 et 14241 individus.

Dans la région de Dakar, la taille moyenne des ménages ordinaires (près de 6,66 personnes par ménage) est moins élevée que le niveau national. La taille moyenne des ménages est plus élevée en milieu rural (8,46%) qu'en milieu urbain (6,61%). Le département de Rufisque enregistre la taille moyenne de ménage la plus élevée de la région avec en moyenne 8 personnes.

Sur le plan agricole, les données du RGPHAE montrent que la région compte 63601 ménages agricoles, essentiellement localisés (94%) en milieu urbain. Cette tendance se maintient au niveau des départements.

ANNEXES

Tableau 1. : Répartition de la population dakaraise selon le département, le groupe d'âge et le sexe

Groupe d'âge	Département de DAKAR						
	Masculin		Féminin		Total		RM (%)
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
0-4	57408	9,93	55556	9,78	112964	9,86	103,33
05-sept	54014	9,35	52546	9,25	106560	9,30	102,79
oct-14	47478	8,21	49031	8,63	96509	8,42	96,83
15-19	48395	8,37	56252	9,90	104646	9,13	86,03
20-24	64210	11,11	68437	12,05	132648	11,57	93,82
25-29	71193	12,32	66077	11,63	137270	11,98	107,74
30-34	57412	9,93	51588	9,08	108999	9,51	111,29
35-39	45408	7,86	40263	7,09	85671	7,48	112,78
40-44	34025	5,89	31221	5,50	65246	5,69	108,98
45-49	25955	4,49	25345	4,46	51299	4,48	102,41
50-54	22590	3,91	21654	3,81	44244	3,86	104,32
55-59	17394	3,01	16630	2,93	34023	2,97	104,59
60-64	13595	2,35	12820	2,26	26415	2,30	106,05
64-69	7542	1,30	7812	1,38	15354	1,34	96,54
70-74	5098	0,88	5227	0,92	10324	0,90	97,53
75-79	3018	0,52	3394	0,60	6412	0,56	88,92
80+	3262	0,56	4206	0,74	7469	0,65	77,56
Total	577997	100,00	568056	100,00	1146053	100,00	101,75
Groupe d'âge	Département de PIKINE						
	Masculin		Féminin		Total		RM (%)
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
0-4	75182	12,70	72318	12,49	147500	12,60	103,96
05-sept	73371	12,40	70897	12,25	144268	12,32	103,49
oct-14	63215	10,68	62899	10,86	126114	10,77	100,50
15-19	58187	9,83	61245	10,58	119432	10,20	95,01
20-24	61930	10,46	62522	10,80	124452	10,63	99,05
25-29	60027	10,14	56988	9,84	117016	9,99	105,33
30-34	49727	8,40	45192	7,81	94919	8,11	110,03
35-39	37340	6,31	34608	5,98	71947	6,15	107,89
40-44	28250	4,77	27425	4,74	55675	4,76	103,01
45-49	21312	3,60	22940	3,96	44252	3,78	92,90
50-54	19608	3,31	20391	3,52	39998	3,42	96,16
55-59	15177	2,56	14599	2,52	29777	2,54	103,96
60-64	12130	2,05	10851	1,87	22981	1,96	111,79
64-69	6388	1,08	6029	1,04	12418	1,06	105,95

70-74	4687	0,79	4643	0,80	9330	0,80	100,95
75-79	2554	0,43	2445	0,42	4999	0,43	104,46
80+	2743	0,46	2972	0,51	5714	0,49	92,29
Total	591827	100,00	578964	100,00	1170791	100,00	102,22
Groupe d'âge	Département de RUFISQUE						
	Masculin		Féminin		Total		RM (%)
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
0-4	33313	13,55	31653	12,92	64967	13,24	105,24
05-sept	33441	13,61	31581	12,90	65022	13,25	105,89
oct-14	28986	11,79	27866	11,38	56851	11,59	104,02
15-19	24359	9,91	24467	9,99	48826	9,95	99,56
20-24	22759	9,26	23712	9,68	46470	9,47	95,98
25-29	21289	8,66	22066	9,01	43355	8,84	96,48
30-34	18019	7,33	18015	7,36	36034	7,34	100,02
35-39	14396	5,86	14986	6,12	29383	5,99	96,06
40-44	11771	4,79	11753	4,80	23525	4,79	100,15
45-49	9605	3,91	10108	4,13	19712	4,02	95,02
50-54	8318	3,38	8659	3,54	16977	3,46	96,06
55-59	6619	2,69	6603	2,70	13222	2,69	100,24
60-64	5311	2,16	5019	2,05	10329	2,10	105,82
64-69	2918	1,19	3024	1,23	5942	1,21	96,49
70-74	2044	0,83	2191	0,89	4235	0,86	93,29
75-79	1242	0,51	1390	0,57	2632	0,54	89,35
80+	1405	0,57	1806	0,74	3211	0,65	77,80
Total	245796	100,00	244899	100,00	490694	100,00	100,37
Groupe d'âge	Département de GUEDEAWAYE						
	Masculin		Féminin		Total		RM (%)
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
0-4	18967	11,61	17967	10,81	36934	11,20	105,57
05-sept	18862	11,54	18166	10,93	37028	11,23	103,83
oct-14	16595	10,16	16829	10,12	33425	10,14	98,61
15-19	15751	9,64	17031	10,24	32783	9,94	92,48
20-24	17714	10,84	18775	11,29	36489	11,07	94,35
25-29	17252	10,56	17545	10,55	34798	10,56	98,33
30-34	14394	8,81	13988	8,41	28382	8,61	102,90
35-39	11239	6,88	10793	6,49	22031	6,68	104,13
40-44	8451	5,17	8212	4,94	16663	5,05	102,91
45-49	6105	3,74	6716	4,04	12821	3,89	90,90
50-54	5180	3,17	6095	3,67	11275	3,42	84,99
55-59	4232	2,59	4755	2,86	8987	2,73	89,00
60-64	3542	2,17	3775	2,27	7317	2,22	93,83
64-69	1960	1,20	2075	1,25	4035	1,22	94,46
70-74	1444	0,88	1552	0,93	2996	0,91	93,04
75-79	843	0,52	870	0,52	1713	0,52	96,90
80+	869	0,53	1112	0,67	1980	0,60	78,15

Total	163401	100,00	166258	100,00	329659	100,00	98,28
-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	-------

Tableau 2: Pratique de la polygamie dans la région de Dakar

tranche d'âge	Homme		Femme		Ensemble	
	Monogame (%)	Polygame (%)	Monogame (%)	Polygame (%)	Monogame (%)	Polygame (%)
Dakar						
15-19	84,86	15,14	77,16	22,84	78,15	21,85
20-24	92,74	7,26	77,53	22,47	80,11	19,89
25-29	94,99	5,01	76,26	23,74	82,44	17,56
30-34	93,71	6,29	73,82	26,18	83,04	16,96
35-39	91,19	8,81	69,62	30,38	81,06	18,94
40-44	87,18	12,82	66,33	33,67	77,71	22,29
45-49	84,13	15,87	62,77	37,23	74,32	25,68
50-54	79,85	20,15	59,86	40,14	71,07	28,93
55-59	77,26	22,74	57,88	42,12	69,04	30,96
60-64	74,47	25,53	55,60	44,40	66,94	33,06
64-69	73,89	26,11	55,11	44,89	66,37	33,63
70-74	69,36	30,64	55,03	44,97	64,16	35,84
75-79	68,03	31,97	54,57	45,43	63,17	36,83
80+	64,60	35,40	54,26	45,74	60,64	39,36
Pikine						
15-19	80,99	19,01	79,24	20,76	79,46	20,54
20-24	92,26	7,74	78,38	21,62	80,29	19,71
25-29	95,61	4,39	74,68	25,32	80,85	19,15
30-34	94,31	5,69	68,90	31,10	80,36	19,64
35-39	90,90	9,10	62,09	37,91	76,56	23,44
40-44	86,57	13,43	56,56	43,44	72,03	27,97
45-49	80,77	19,23	52,81	47,19	66,76	33,24
50-54	75,06	24,94	48,19	51,81	62,41	37,59
55-59	69,85	30,15	44,91	55,09	59,11	40,89
60-64	65,95	34,05	44,27	55,73	57,71	42,29
64-69	63,33	36,67	44,91	55,09	56,54	43,46
70-74	60,62	39,38	45,11	54,89	55,44	44,56
75-79	55,75	44,25	47,56	52,44	53,15	46,85
80+	56,12	43,88	51,22	48,78	54,52	45,48
Rufisque						
15-19	85,75	14,25	76,51	23,49	77,80	22,20
20-24	93,62	6,38	76,44	23,56	78,77	21,23
25-29	95,75	4,25	72,69	27,31	79,23	20,77
30-34	94,15	5,85	67,14	32,86	78,53	21,47
35-39	90,11	9,89	62,60	37,40	75,42	24,58
40-44	85,41	14,59	56,87	43,13	71,15	28,85
45-49	80,68	19,32	53,09	46,91	66,91	33,09
50-54	76,68	23,32	49,06	50,94	63,67	36,33

tranche d'âge	Homme		Femme		Ensemble	
	Monogame (%)	Polygame (%)	Monogame (%)	Polygame (%)	Monogame (%)	Polygame (%)
55-59	72,21	27,79	45,98	54,02	60,65	39,35
60-64	68,58	31,42	44,81	55,19	59,33	40,67
64-69	67,11	32,89	42,29	57,71	57,72	42,28
70-74	61,89	38,11	42,72	57,28	55,44	44,56
75-79	62,16	37,84	47,35	52,65	57,35	42,65
80+	55,38	44,62	48,64	51,36	55,38	44,62
Guédiawaye						
15-19	79,44	20,56	77,10	22,90	77,39	22,61
20-24	92,33	7,67	77,24	22,76	79,10	20,90
25-29	95,78	4,22	74,23	25,77	79,81	20,19
30-34	94,55	5,45	68,67	31,33	79,70	20,30
35-39	91,45	8,55	62,80	37,20	76,93	23,07
40-44	88,24	11,76	56,64	43,36	73,08	26,92
45-49	82,42	17,58	51,12	48,88	66,80	33,20
50-54	75,23	24,77	48,59	51,41	61,89	38,11
55-59	71,32	28,68	46,53	53,47	59,68	40,32
60-64	68,89	31,11	43,59	56,41	58,05	41,95
64-69	64,49	35,51	41,71	58,29	55,56	44,44
70-74	61,15	38,85	45,78	54,22	55,88	44,12
75-79	56,35	43,65	49,33	50,67	54,07	45,93
80+	59,64	40,36	51,36	48,64	56,78	43,22

Source : ANSD. RGPHAE 2013

**Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
(RGPHAE 2013)**

EQUIPE DU PROJET RGPHAE

Personnel d'encadrement du projet RGPHAE

N°	FONCTION	TITULAIRE
1.	Directeur national	Directeur Général, ANSD Babakar FALL
2.	Directeur national adjoint	Directeur Général Adjoint, ANSD Mamadou Falou MBENGUE Directeurs Partenaires Mamadou DIALLO (DA) Ibrahima MENDY (DAPSA) Ababacar Sy GAYE (Horticulture) Mamadou Ousseynou SAKHO (DIREL)
3.	Coordonnateur technique national	Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales Cheikh Tidiane NDIAYE
4.	Coordonnateur technique national adjoint	Chef de la Division du Recensement et des Statistiques Démographiques Papa Ibrahima Sylmang SENE
5.	Conseiller technique national	Démographe Ibrahima SARR
6.	Responsable section communication et plaidoyer	El Hadji Malick GUEYE
7.	Responsable section conception, analyse et évaluation des données	Fatou Bintou NIANG
8.	Responsable de la section cartographie	Venus SAR
9.	Responsables section opérations de terrain	Djibril Oumar LY
10.	Responsable section infrastructure technologique	Oumar FALL
11.	Responsable section travaux d'impression et diffusion	Mamadou BAH
12.	Responsables section gestion des ressources humaines	Mame Coumba SANKHARE
13.	Responsables section logistique	Mountaga TALL
14.	Responsable section gestion financière	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
15.	Responsable supervision régionale	Mamadou DIENG
16.	Secrétariat Technique Permanent/Equipe de veille El Hadji Malick DIAME, Hamidou BÂ, Mamadou NIANG, Adama SECK, Djibril Oumar LY, Tahir DIOP, Ousseynou SARR, Mamadou Dieng NGOM (DAPSA), Baldé SOME (DAPSA), Ibrahima NDIAYE (DHORT), Moussa MBAYE (DIREL)	
17.	Coordination administrative en régions Dakar : Samba NDIAYE, Diourbel : Mbouya TRAORE, Fatick : Issa DIOP, Kafrine : Mamadou DAFPE, Kaolack : Mbaye NDIAYE, Kolda : Oumy DIOP, Kédougou : Assane THIOUNE, Louga : Alioune CISSE, Matam : Racine DIA ; Saint-Louis : Abou BA, Sédhiou : Mamanding DHIEDHIOU, Tambacounda : Samba Gallo BA, Thiès : Oumy LAYE/Daouda DIOP (P.I), Ziguinchor : Thiayedia NDIAYE	
18.	Coordination administrative et technique en régions Central : Couca Tabane BEYE, Ibrahima BASSE, Bigué BADIANE, Aida FALL, Amadou Lamine NDIAYE, EL Hadji Alassane DIOP, Fatou DIOUF, Leilatoula SAGNA, Yacine SOW, Ramoutoulaye MBENGUE, Ngoné GUEYE, Aida MBENGUE, Ameth Sy THIONGANE Dakar : Fatou Bintou NIANG, Meissa NDOUR, Mody DIOP, Khady GNING, Momath CISSE, Papa Mabèye DIOP, Macoumba DIOUF, Ndèye Aida FAYE, Diourbel : Boubacar DIOUF, Fatou Faye BESSANE, Fatick : Awa CISSOKO, Ibrahima DIOUF, Maguette SARR, Mamadou Dieng NGOM, Kafrine : Mory DIOUSS, Modou Ndour FAYE, Adjibou Oppa BARRY Kaolack : El Hadji Malick NDAO, Papa Ibrahima NDOUR, Kolda : Serge MANEL, Atoumane NDIAYE, Mamadou WONE Kédougou : Mamadou GUEYE, Louga : Amadou Fall DIOUF, Ndiouma FAYE, Matam : Djiby DIOP, Mékha BABOU, Saint-Louis : Khoudia WADE, Atoumane FALL, Sédhiou : Jean R. MALOU, Ababacar NDIAYE, Khadim SANE, Assane Niang GADIAGA, Tambacounda : Venus SARR, Khadim DIOP, El Hadji Djiby DIOP Thiès : Oumy DIAGNE, Ibrahima NDIAYE, Daouda DIOP, Ziguinchor : Mahmoud DIOUF, Ndèye Binta DIEME, Fodé DIEME.	
19.	Cellule technique, Numérisation, Reprographie et Saisie des DR Ibra DIOME, Pape Djiby BA, Abdoulaye SARR, Ndèye Awa DIOP, Abdoulaye NDIAYE, Mouhamadou DIOP, Mouslim Sakho, Hameth THAM, Chérif Sidou DIEDHIOU, Serigne Saliou FAYE, Moussa GNING, Alain François DIATTA, El Hadji Djiby DIOP, Ababacar NDIAYE, Moussa Mamadou BA,	
20.	Ce dispositif a été complété par 45 coordonnateurs départementaux, 225 coordonnateurs TIC, 608 superviseurs, 2.565 contrôleurs, 17.164 agents recenseurs et une centaine de chauffeurs.	